



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

**RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL
COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**
relatif à l'horaire 2016 des transports publics

Version : 1.0 - TH 172761

Date : 5 février 2015

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
27.01.2015	0.1	Création du document	ABL
02.02.2015	0.2	Modification du document	ABL
05.02.2015	1.0	Adoption du rapport	CC

Table des matières

1.	Résumé	5
2.	Cadre général pour les offres et commandes de prestations.....	6
3.	Objectifs pour l'horaire 2016 des transports publics.....	6
3.1.	Principaux objectifs du canton	6
3.2.	Principaux objectifs de la Commune	7
3.3.	Halte de Montmollin – Montezillon	7
3.4.	Décision de l'Etat encore en suspens	7
4.	Demandes formulées par la Commune de Val-de-Ruz	7
4.1.	Ligne de bus Neuchâtel – Savagnier – Cernier – Les Hauts-Geneveys	7
4.2.	Ligne de bus Villiers – Cernier – Neuchâtel.....	8
4.3.	Ligne de bus (Montezillon) – Montmollin – Les Geneveys-sur-Coffrane – Boudevilliers – (Cernier)..	8
4.4.	Ligne de bus (Neuchâtel) – Villiers – Les Bugnenets – (Saint-Imier)	8
4.5.	Ligne de bus La Chaux-de-Fonds – La Vue-des-Alpes – Les Hauts-Geneveys	8
4.6.	Ligne de bus directe de la gare des Hauts-Geneveys à la gare de Neuchâtel via plusieurs zones à fort taux d'emplois.....	8
4.7.	Autres dessertes	9
5.	Incidences financières.....	9
5.1.	Offre à moyens constants	9
5.2.	Engagement financier de la Commune.....	9
6.	Suite du processus	9
6.1.	Choix définitif de l'horaire des trains entre Neuchâtel et Le Locle.....	9
6.2.	Calculs des coûts des propositions d'horaires	10

6.3.	Consultation du groupe d'utilisateurs « horaire des transports publics »	10
6.4.	Convention de prestations	10
6.5.	Evaluation de travaux complémentaires à effectuer	10
6.6.	Coordination avec le nouveau Plan directeur régional d'aménagement du territoire	10
7.	Conclusion.....	10
8.	Annexes	12
8.1.	Horaires 2016 ; desserte de Montmollin – Montezillon et environs	12
8.2.	Horaires 2016 ; propositions d'horaires pour Val-de-Ruz et environs.....	12

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'honneur de vous adresser le présent rapport d'information qui fait le point sur la préparation de l'horaire 2016 des transports publics. Il vous remercie d'en prendre acte.

1. Résumé

A l'échelle nationale et européenne, les modifications des horaires des transports publics interviennent généralement, chaque année, lors du deuxième dimanche de décembre. Si le canton – qui est l'autorité de commande de l'offre des transports publics – n'a pas souhaité introduire de modifications en décembre 2014, il va le faire en décembre 2015 notamment pour adapter la desserte cantonale aux changements de l'horaire des trains ICN sur la ligne du Pied du Jura.

Les trains précités étant appelés à circuler à la cadence à la demi-heure, les lignes Neuchâtel – Val-de-Travers, respectivement Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle, devraient adopter la même fréquence. Pour tenir compte de ces nouvelles options, les dessertes par bus du Littoral neuchâtelois et du Val-de-Ruz seront également refondues.

Pour le Conseil communal, il s'agit de saisir cette occasion pour apporter des améliorations substantielles à l'offre, nécessaires au bon « fonctionnement » de la Commune, ce qui est également le souhait exprimé par la population. Les objectifs principaux se résument comme suit :

- *assurer la possibilité de déplacements entre tous les villages de la Commune, en journée et en soirée, sept jours sur sept ;*
- *assurer des correspondances optimales entre bus et trains en gares des Hauts-Geneveys, des Geneveys-sur-Coffrane et de Neuchâtel ;*
- *assurer, avec une qualité au moins globalement équivalente à la situation actuelle, la desserte de Montmolin-Montezillon, village et hameau, qui ne bénéficieraient plus, dans l'horaire 2016 prévu, de la halte des trains Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ;*
- *amorcer des liaisons minimales avec des Communes voisines telles que Rochefort et Saint-Imier ;*
- *assurer l'accessibilité aux deux sites Les Bugnens – Les Savagnières et La Vue-des-Alpes ;*
- *relier de manière directe aux gares, aux heures de pointe, les sites à forte densité d'emplois placés sur l'axe gare des Hauts-Geneveys, Fontainemelon, Cernier, Fontaines, Landeyeux, Valangin, Pierre-à-Bot, gare de Neuchâtel ;*
- *favoriser l'utilisation des transports publics « à l'horaire », au lieu de commander des courses spéciales pour les transports scolaires ;*
- *inscrire la présente réflexion pour le court terme (2016) dans la perspective plus large de l'élaboration du plan directeur régional de l'aménagement du territoire ;*
- *adapter les infrastructures fixes (points d'arrêt des bus, abris, quais, mesures de circulation, etc.) pour renforcer la cohérence du système de transports publics.*

La manière d'atteindre ces objectifs est décrite dans le présent rapport. Mesure significative pour aller dans le sens des deux premiers cités, la ligne de bus Neuchâtel – Savagnier est appelée à devenir une ligne Neuchâtel – Savagnier – Cernier – Les Hauts-Geneveys.

Le présent rapport est également accompagné de deux annexes qui permettent d'entrer plus en détail dans les propositions et demandes formulées par la Commune.

2. Cadre général pour les offres et commandes de prestations

Les demandes d'offres et les commandes de prestations sont réglées par la loi cantonale sur les transports publics (LTP), du 1^{er} octobre 1996. Celle-ci suit les dispositions de la législation fédérale qui règlent à l'échelle nationale les procédures respectives de commande et d'établissement de l'horaire.

Les prestations sont commandées par l'Etat. C'est donc lui qui décide *in fine* quel horaire il souhaite sanctionner et le moment de sa mise en œuvre. L'Etat, par le biais du service cantonal des transports, est compétent pour fixer le cadre financier de l'offre, ainsi que les objectifs à atteindre par les entreprises concessionnaires.

Les Communes peuvent convenir de prestations supplémentaires avec les entreprises de transport à condition qu'elles prennent entièrement en charge les dépenses supplémentaires non couvertes.

3. Objectifs pour l'horaire 2016 des transports publics

Le nouvel horaire des transports publics prendra effet le dimanche 13 décembre 2015. Celui-ci est dénommé ci-après « horaire 2016 ».

3.1. Principaux objectifs du canton

A l'échelle cantonale, l'objectif prioritaire est d'adapter l'horaire 2016 à une modification des horaires des trains ICN sur la ligne du Pied du Jura. En effet, en raison principalement de travaux importants en gare de Lausanne, les trains précités, au lieu de circuler en « rafale » – soit en se suivant à trois minutes d'intervalle comme actuellement – seront planifiés à la cadence à la demi-heure. Ainsi, en gare de Neuchâtel, les trains en direction de Bienne et au-delà partiront aux minutes 27 et 59 ; ceux pour Lausanne à la minute 03 et ceux pour Genève à la minute 34.

Afin que d'autres régions du canton tirent bénéfice de ce cadencement à la demi-heure sur la ligne du Pied du Jura, l'offre à trente minutes sera également introduite entre Neuchâtel et Buttes, de même qu'entre Neuchâtel et Le Locle pour autant que l'Etat prenne une décision définitive à ce sujet (voir à ce propos le chapitre 3.4).

Il en résulte une nécessité de refondre les horaires de bus pour le Littoral neuchâtelois et pour le Val-de-Ruz ce à quoi travaillent intensivement le canton et la Commune.

3.2. Principaux objectifs de la Commune

L'organisation spatiale de la Commune, en matière d'accès aux services à la population, de politiques territoriale et scolaire, de mise sur pieds de manifestations diverses, de volonté de s'inscrire dans un développement durable – pour ne citer que ces quelques exemples – appelle une amélioration de l'offre des transports publics. Cet objectif général figure dans le programme de législature 2013–2016 du Conseil communal. Il est aussi exprimé dans tous les groupes de travail constitués dans le but de réfléchir à des thématiques telles que « Vivre », « Habiter », « Découvrir », « Entreprendre » et « Paysage, Agriculture et Nature ».

Comme déjà mentionné dans le résumé, le Conseil communal poursuit les objectifs principaux énumérés au point 1 du présent rapport.

3.3. Halte de Montmollin – Montezillon

Afin d'assurer la cadence à la demi-heure des trains entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, l'horaire 2016 ne permet plus de desservir la halte de Montmollin – Montezillon. Le Conseil communal est préoccupé de cette situation et il a adressé au service cantonal des transports, en date du 11 mars 2014 et en collaboration avec la Commune de Rochefort, un document contenant des propositions concrètes pour assurer une bonne desserte de Montmollin et Montezillon. Il continuera à se battre pour cet objectif.

Ce document constitue l'annexe 1 au présent rapport. Les propositions que ce document contient ont encore été « affinées » entre mars 2014 et février 2015.

3.4. Décision de l'Etat encore en suspens

Au moment où le Conseil communal a adopté le présent rapport d'information, l'objectif de mettre en œuvre la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel et Le Locle n'avait pas encore fait l'objet d'une décision définitive du Canton, celui-ci étant dans l'attente de résultats d'essais effectués avec différents types de matériel roulant.

L'annexe 2 au présent rapport décrit les études faites par la Commune pour l'horaire 2016 qui prend en compte la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel et Le Locle. Elle sera adaptée, si nécessaire, à la décision que le Conseil d'Etat prendra prochainement.

4. Demandes formulées par la Commune de Val-de-Ruz

Pour atteindre les objectifs mentionnés au chapitre 1, les demandes suivantes sont formulées. Elles sont détaillées dans l'annexe 2 et ne figurent ci-après que sous forme de résumé.

4.1. Ligne de bus Neuchâtel – Savagnier – Cernier – Les Hauts-Geneveys

Demande de réalisation d'une nouvelle colonne vertébrale de transports publics, sur la base d'une cadence horaire, avec cinq objectifs particuliers :

- amélioration de la desserte entre La Côtière et Neuchâtel ;
- établissement d'une liaison entre les flancs sud et nord de la Commune ;
- correspondance avec les trains directs en gare de Neuchâtel ;
- correspondance avec les trains en gare des Hauts-Geneveys, en particulier avec La Chaux-de-Fonds et au-delà ;
- transport des élèves de La Côtière et de Savagnier vers La Fontenelle à partir de la rentrée scolaire 2016-2017.

4.2. Ligne de bus Villiers – Cernier – Neuchâtel

Demande de maintien de la desserte actuelle.

4.3. Ligne de bus (Montezillon) – Montmollin – Les Geneveys-sur-Coffrane – Boudevilliers – (Cernier)

Demande de création partielle d'une nouvelle ligne dans la partie sud-ouest de la Commune y compris pour la desserte de Malvilliers et de La Jonchère à certains moments de la journée.

La gare des Geneveys-sur-Coffrane, en raison d'une excellente desserte par train, constituera la principale plate-forme d'échange de cette nouvelle ligne.

4.4. Ligne de bus (Neuchâtel) – Villiers – Les Bugnenets – (Saint-Imier)

Demande d'introduction d'une nouvelle ligne avec desserte modeste au départ, celle-ci étant susceptible d'être développée en fonction de la réponse donnée à la motion interpartis, déposée le 15 décembre 2014, intitulée « Des meilleurs transports publics par l'établissement d'une ligne Neuchâtel-gare, Savagnier jusqu'à Saint-Imier-gare via La Côtière, Savagnier, est de Saint-Martin, Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Les Bugnenets, Saint-Imier-gare ».

Ce projet s'inscrit aussi dans le fil de la motion du groupe socialiste 07.152 intitulée « Demande d'étude pour une liaison de transports publics entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier » déposée au Grand Conseil le 26 juin 2007, acceptée non combattue le 19 mars 2008.

4.5. Ligne de bus La Chaux-de-Fonds – La Vue-des-Alpes – Les Hauts-Geneveys

Demande de prolongement de la ligne La Chaux-de-Fonds – La Vue-des-Alpes jusqu'à la gare des Hauts-Geneveys afin d'assurer l'accessibilité du site par le sud et permettre le déplacement des élèves sans solliciter les services d'un transporteur privé.

4.6. Ligne de bus directe de la gare des Hauts-Geneveys à la gare de Neuchâtel via plusieurs zones à fort taux d'emplois

Demande de création d'une desserte, aux heures de pointe, des zones à fort taux d'emplois (Fontainemelon, Fontaines, Landeyeux et Pierre-à-Bot) avec les gares respectives des Hauts-Geneveys et de Neuchâtel.

4.7. Autres dessertes

Demande de desserte de la piscine d'Engollon (en été) et d'Engollon à certains moments de la journée, ceci étant principalement fonction de la disponibilité de véhicules et des chauffeur-e-s.

5. Incidences financières

5.1. Offre à moyens constants

Pour le Canton, la refonte des horaires de bus dans la région de Val-de-Ruz est fondée sur la notion de « moyens constants », c'est-à-dire que le total des kilomètres parcourus et des heures de travail nécessaires pour produire l'offre à futur doivent rester constants par rapport à l'offre existante. Pour exemple, si les kilomètres parcourus pour l'année 2014 s'élèvent à environ 1'341'000 et les heures de travail à 59'200, ce sont les mêmes ordres de grandeur qui devraient être pris en considération pour la production de l'horaire 2016.

Ainsi, toute demande de la Commune qui implique des kilomètres supplémentaires à parcourir et des heures de travail en augmentation devra faire l'objet d'une convention Etat-Commune. Les coûts supplémentaires devront être pris en charge tout ou partie par cette dernière. En effet, dans le cadre du programme d'assainissement de l'Etat, il n'est pas exclu que les charges supplémentaires des lignes à l'essai soient, à l'avenir, intégralement assumées par les Communes qui les souhaitent.

5.2. Engagement financier de la Commune

Comme déjà exprimé, le Conseil communal est d'avis que l'amélioration des transports publics constitue une priorité pour l'année 2016. A cet effet, il a planifié pour ce poste un engagement supplémentaire de l'ordre de CHF 500'000 dans le budget de fonctionnement. Par ailleurs, les économies, non encore chiffrées, réalisables sur le poste des transports scolaires, devront être appréciées. Il n'est pas exclu qu'une part d'entre elles puisse être affectée au financement de l'amélioration de l'offre des transports publics figurant à l'horaire.

En fin d'année 2015, sur la base des décisions arrêtées par le Canton, le Conseil communal adressera au Conseil général un nouveau rapport avec des chiffres à l'appui et, vraisemblablement, avec une proposition d'arrêté.

Dans tous les cas, le choix de la desserte définitive et sa mise en œuvre échelonnée dans le temps dépendront des moyens financiers à disposition et des décisions qui seront prises dans le cadre du programme d'assainissement de l'Etat.

6. Suite du processus

Les prochaines étapes d'élaboration de l'horaire 2016 se présentent comme suit :

6.1. Choix définitif de l'horaire des trains entre Neuchâtel et Le Locle

Comme mentionné sous point 3.4, au moment de la publication de ce rapport, une incertitude règne encore sur l'horaire 2016 qui sera effectivement arrêté. De la décision qui sera prise dépendra l'horaire des bus desservant la Commune et ses environs.

Toutefois, quelle que soit la variante retenue, les objectifs à atteindre, mentionnés au chapitre 1, demeurent.

6.2. Calculs des coûts des propositions d'horaires

La démarche est en cours et des résultats de celle-ci dépendra finalement le volume des prestations effectivement mises en œuvre.

6.3. Consultation du groupe d'usagers « horaire des transports publics »

En date du 22 janvier 2015, une rencontre de présentation de l'état des travaux et de discussion relative à l'horaire 2016 a réuni vingt-cinq personnes à Dombresson. Du dialogue instauré sont sorties plusieurs remarques et propositions pertinentes.

Une nouvelle rencontre aura lieu au début du printemps. Cette séance sera publique et l'invitation sera adressée directement aux personnes qui ont déjà participé à la première rencontre ainsi que par le biais de Val-de-Ruz info.

6.4. Convention de prestations

Pour les prestations qui iront au-delà de la « trame de base », la Commune devra encore établir et signer une convention de prestations avec le Canton.

6.5. Evaluation de travaux complémentaires à effectuer

La mise en œuvre d'un horaire des transports publics ne consiste pas seulement à faire circuler des trains et des bus mais les infrastructures « au sol » doivent également être réfléchies et adaptées. Un travail important doit donc être mené en parallèle sur la position des arrêts, les abris bus, les quais et le cheminement des véhicules dans certains villages. Ce travail sera conduit durant ces prochains mois.

6.6. Coordination avec le nouveau Plan directeur régional d'aménagement du territoire

Les intentions figurant dans le présent rapport sont d'ores et déjà prises en compte dans les réflexions en cours pour l'élaboration du nouveau plan directeur régional.

7. Conclusion

Les objectifs précités sont ambitieux, mais ils sont à la hauteur des enjeux qui avaient été évoqués lors du processus de fusion et des attentes des vaudruziens et de leurs Autorités.

Ces éléments ont été traités de manière approfondie lors des ateliers qui ont précédé l'élaboration du programme de la présente législature. Ils sont aussi au cœur des travaux qui permettront de repenser le développement territorial et l'avenir de notre collectivité au centre géographique de l'agglomération neuchâteloise.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions de prendre acte du présent rapport et vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 5 février 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
A. Blaser P. Godat

8. Annexes

- 8.1. Horaires 2016 ; desserte de Montmollin – Montezillon et environs
 - 8.2. Horaires 2016 ; propositions d'horaires pour Val-de-Ruz et environs
-



Horaires 2016

**Desserte de
Montmollin-Montezillon
et environs**

**Propositions des communes de
Rochefort et de Val-de-Ruz**

11 mars 2014

Rappel du contexte:

La cadence à la demi-heure sera introduite, fin 2015, pour les trains grandes lignes circulant sur la ligne du pied du Jura. Afin de maintenir des correspondances de qualité en gare de Neuchâtel avec le reste du canton, la ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle, notamment, bénéficiera aussi d'une cadence à la demi-heure.

La planification de l'horaire de cette dernière ligne implique que, pour des raisons techniques liées aux temps de parcours et aux possibilités de croisements, la halte de Montmollin-Montezillon ne soit plus desservie. Pour cette halte, une desserte complémentaire par bus devrait donc être concrétisée.

Collaboration indispensable:

Les communes de Rochefort et de Val-de-Ruz souhaitent être associées au processus d'élaboration de l'horaire 2016 et puissent activement participer à un comité de suivi de celui-ci. Elles remercient le Service cantonal des transports de son ouverture à cette collaboration.

Le présent document se veut une première participation constructive à la réflexion.

Propositions des communes de Rochefort et de Val-de-Ruz:

Elles figurent succinctement dans le présent document.

Elles s'articulent autour de trois étapes:

- quelques remarques générales illustrées par le biais de graphiques horaires;
- graphique réticulaire général;
- commentaires, ligne par ligne, à partir du graphique réticulaire général.

Le graphique réticulaire général s'appuie, lui, sur la variante retenue en page 8 qui stipule que la desserte complémentaire Neuchâtel - Peseux -Neuchâtel, initialement prévue à la cadence à la demi-heure, s'efface au profit d'une liaison Neuchâtel - Les Geneveys-sur-Coffrane - Neuchâtel à la cadence horaire.

Evaluation des propositions:

Les propositions qui figurent dans le présent document visent à améliorer l'offre en n'engageant pas de moyens supplémentaires, sous réserve d'un bus circulant entre Les Geneveys-sur-Coffrane et Rochefort, passant par Coffrane, Montmollin et Montezillon. Ces propositions doivent naturellement être examinées par les professionnels que sont les responsables "exploitation" des entreprises de transports.

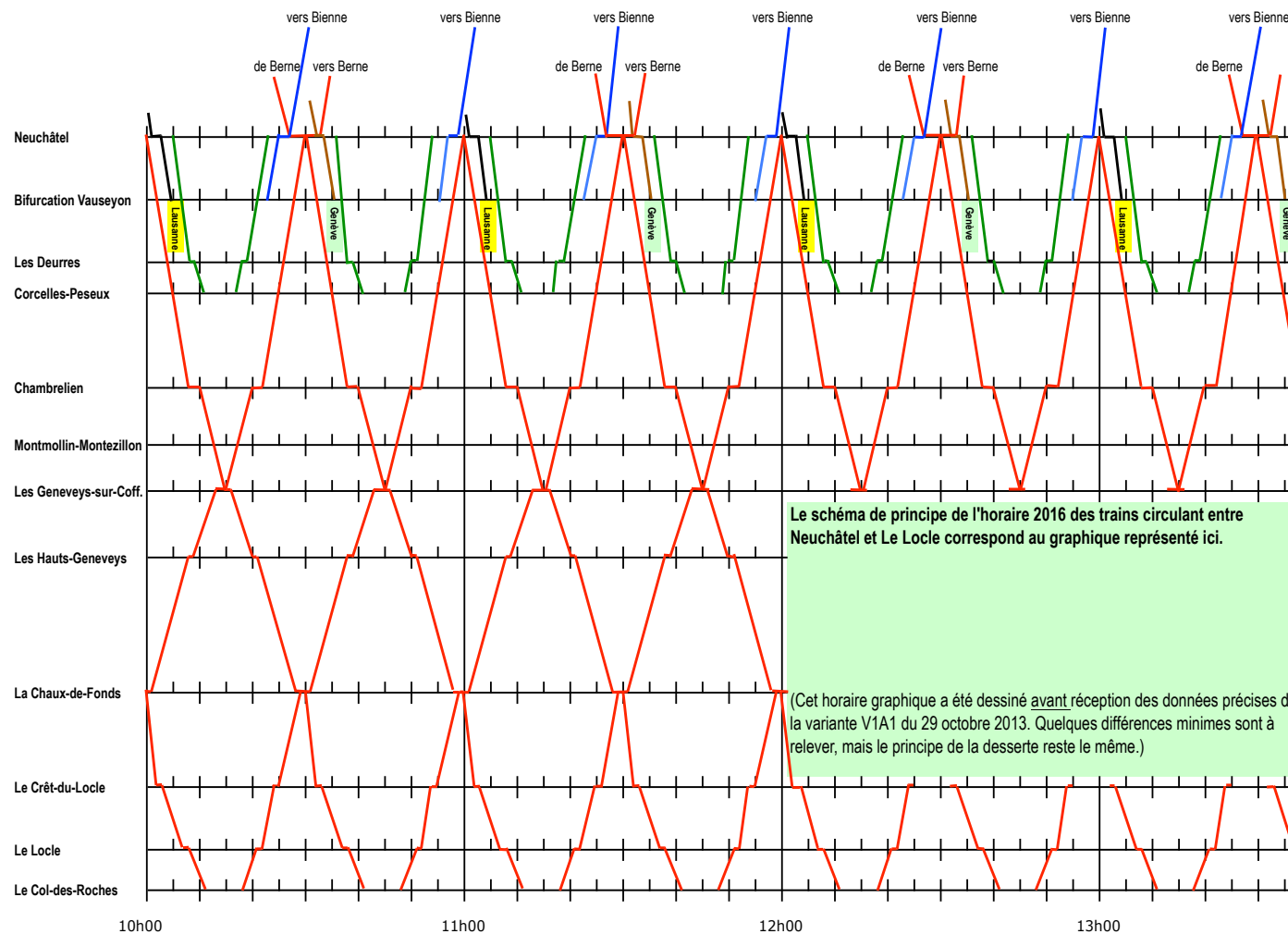
A l'issue de cet examen et d'éventuels correctifs apportés, les communes de Rochefort et de Val-de-Ruz l'expriment clairement: elles sont prêtes à accepter mieux mais pas moins bien.

Consultation d'autres Conférences régionales de transports (CRT):

Les propositions faites débordent également sur le champ de compétences d'autres Conférences régionales de transports que de celles qui couvrent les zones Rochefort et Val-de-Ruz. Les CRT concernées devront donc également être consultées et associées aux décisions.

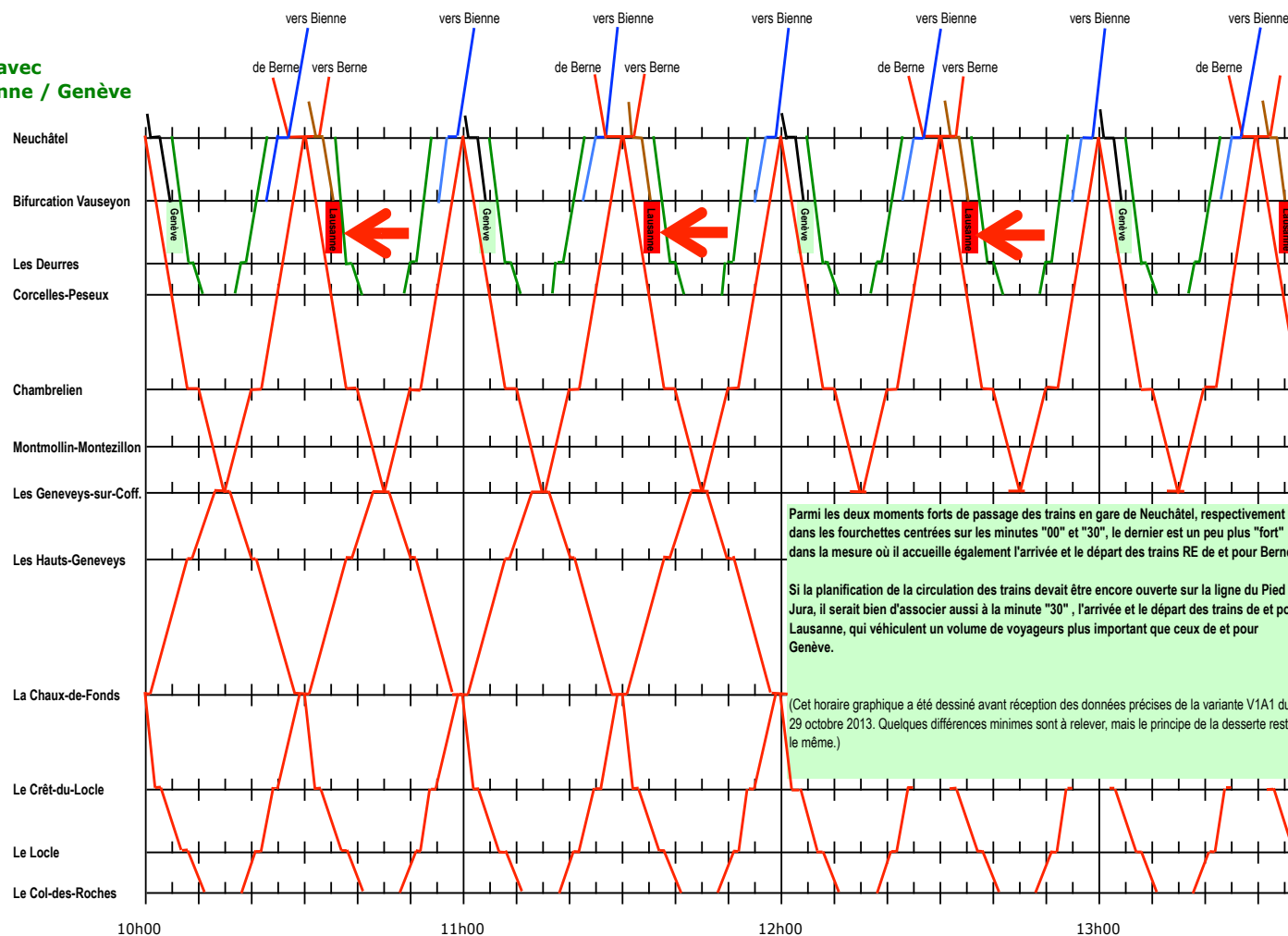
HORAIRE 2016
Version 0.0

Version initiale



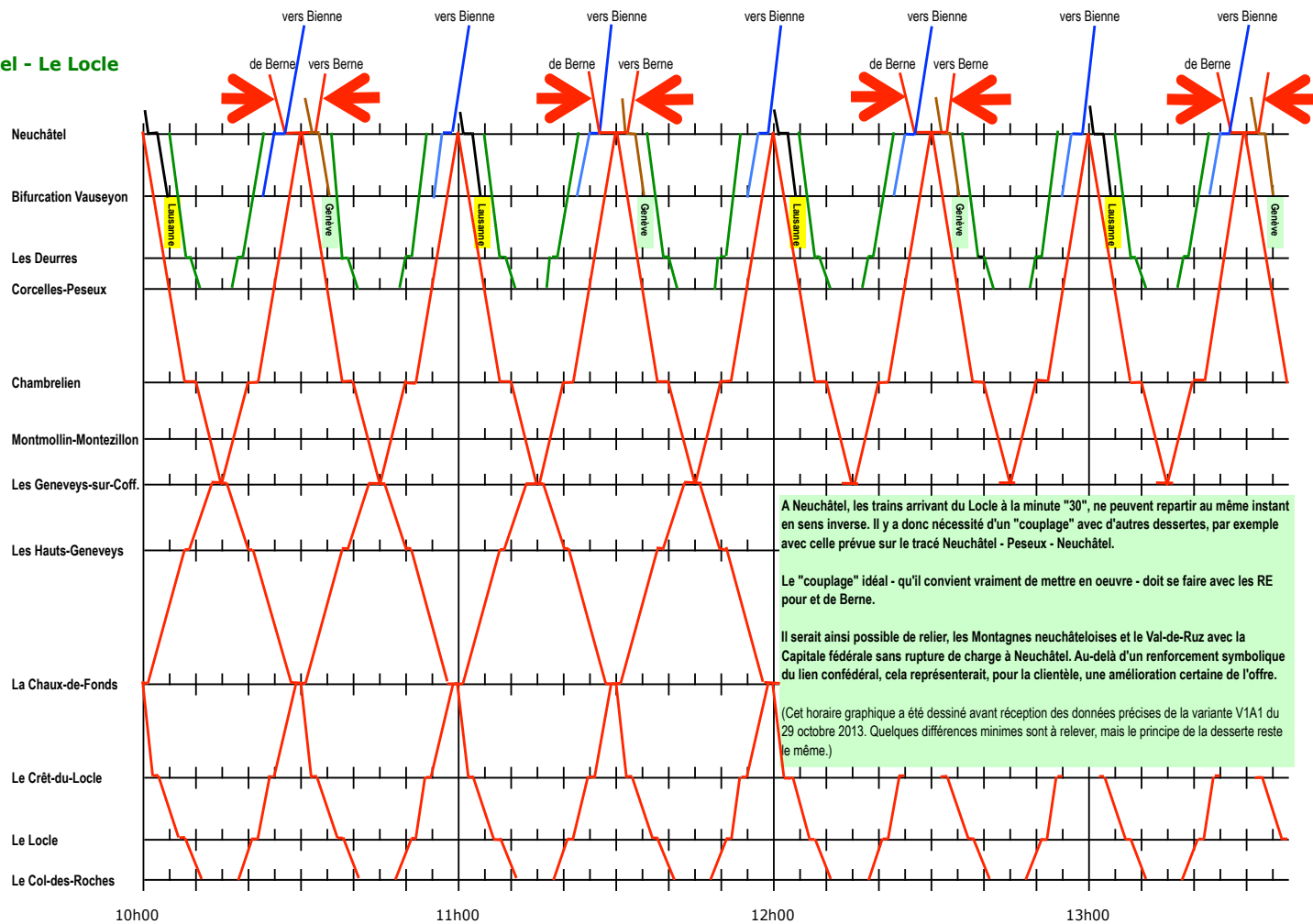
Version 0.1

Version initiale avec inversion Lausanne / Genève



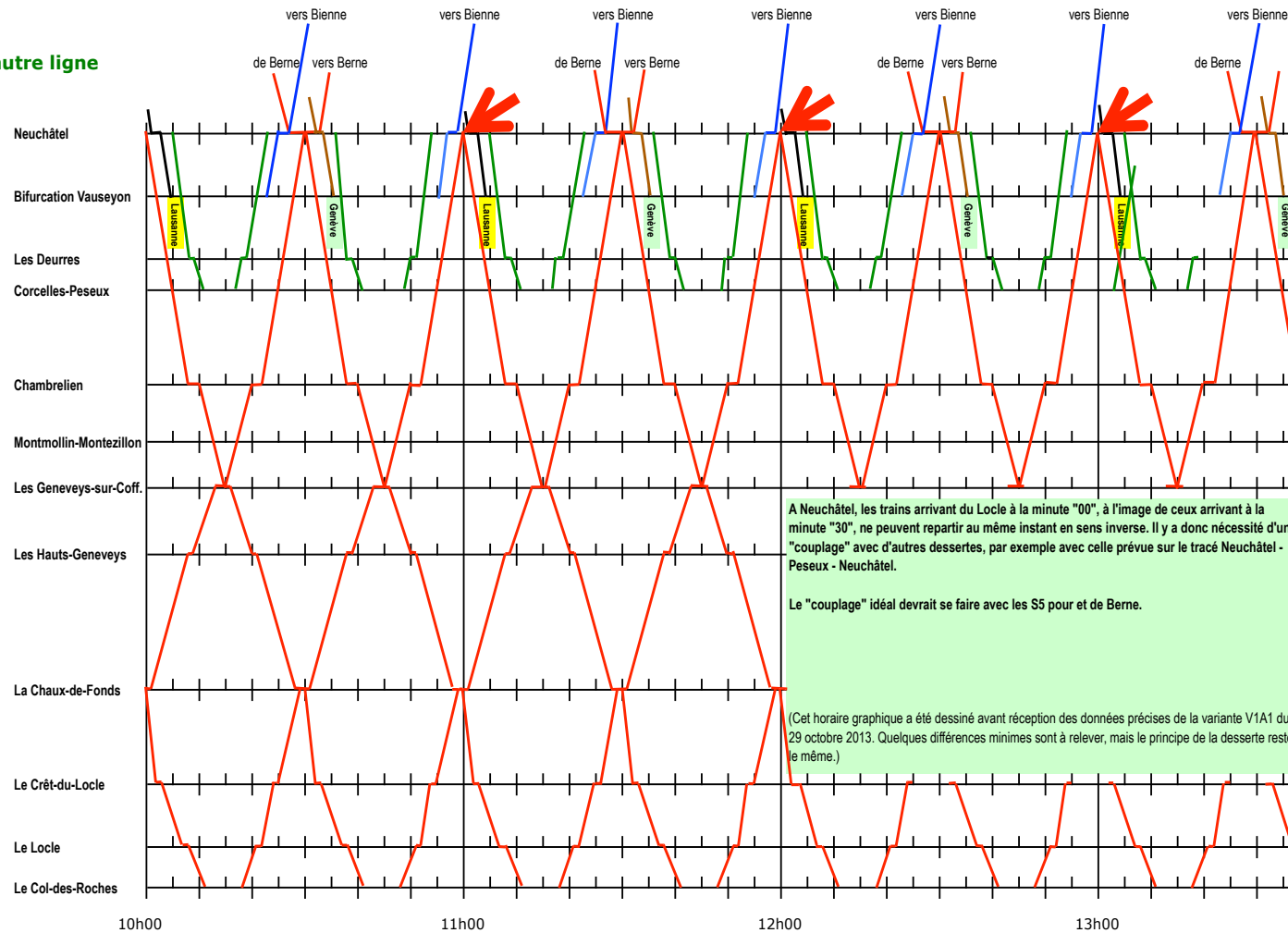
HORAIRE 2016
Version 0.2

Berne - Neuchâtel - Le Locle



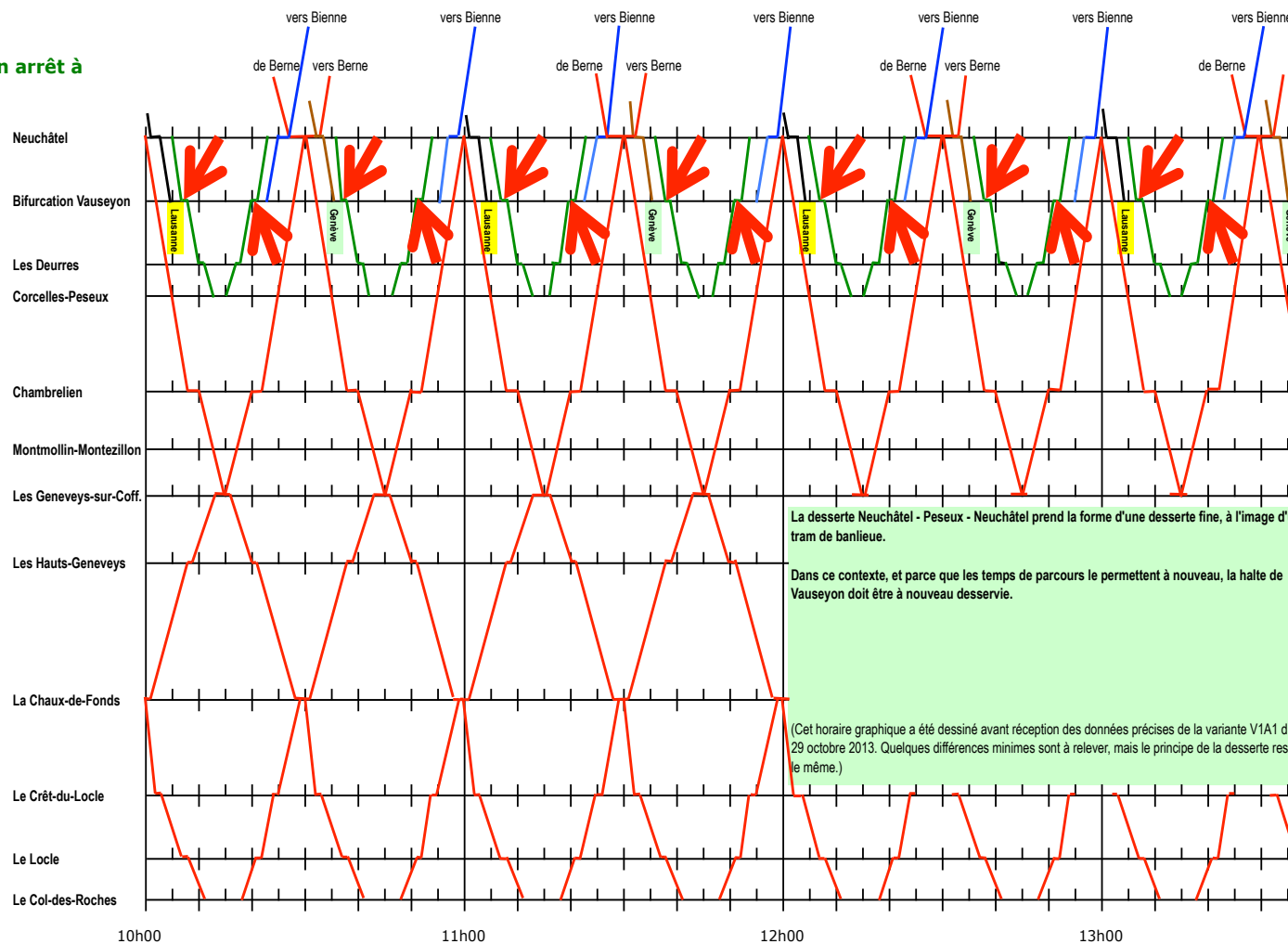
HORAIRE 2016
Version 0.3

Couplage avec autre ligne



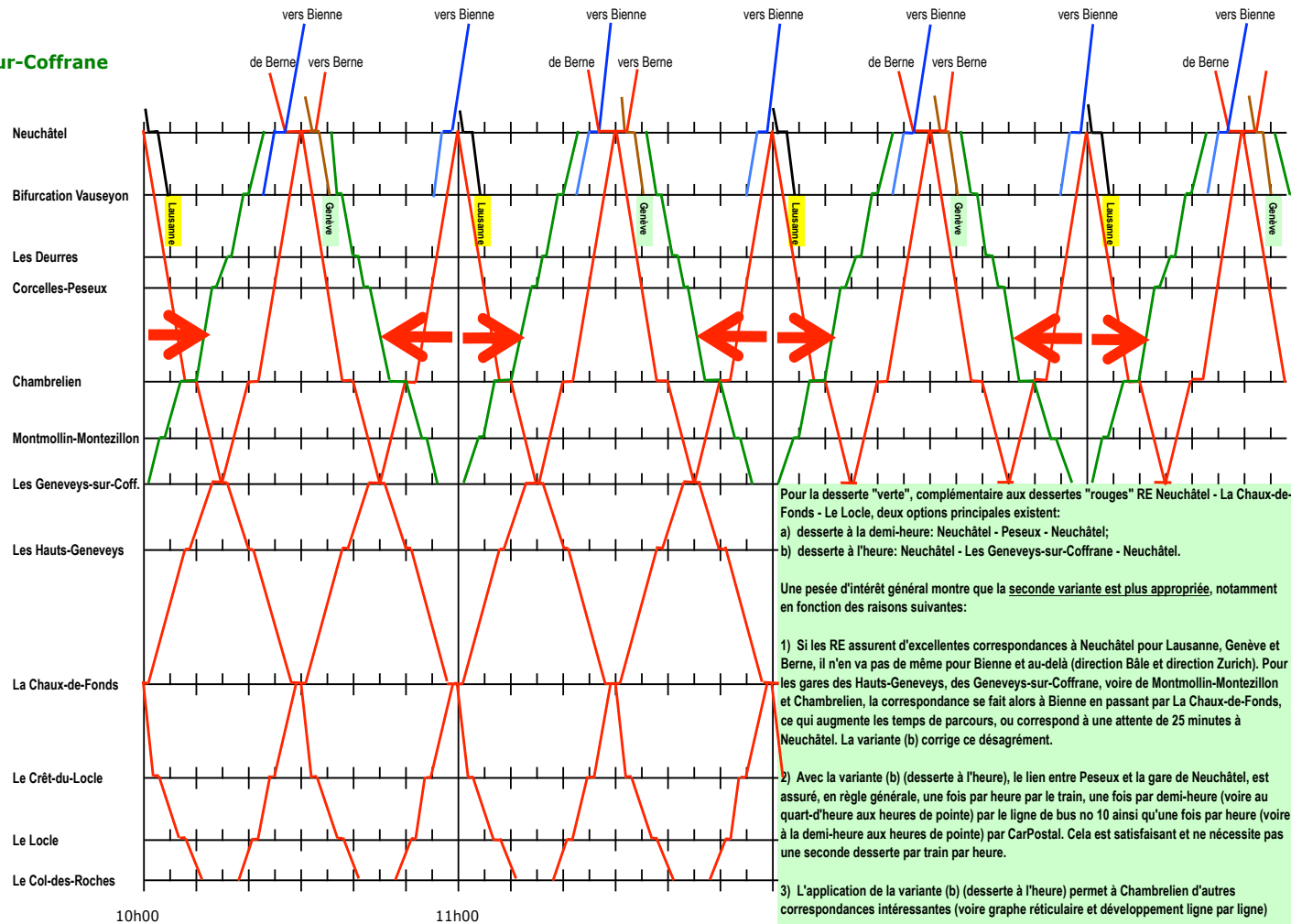
**HORAIRE 2016
Version 0.4**

**Opportunité d'un arrêt à
Vauseyon**



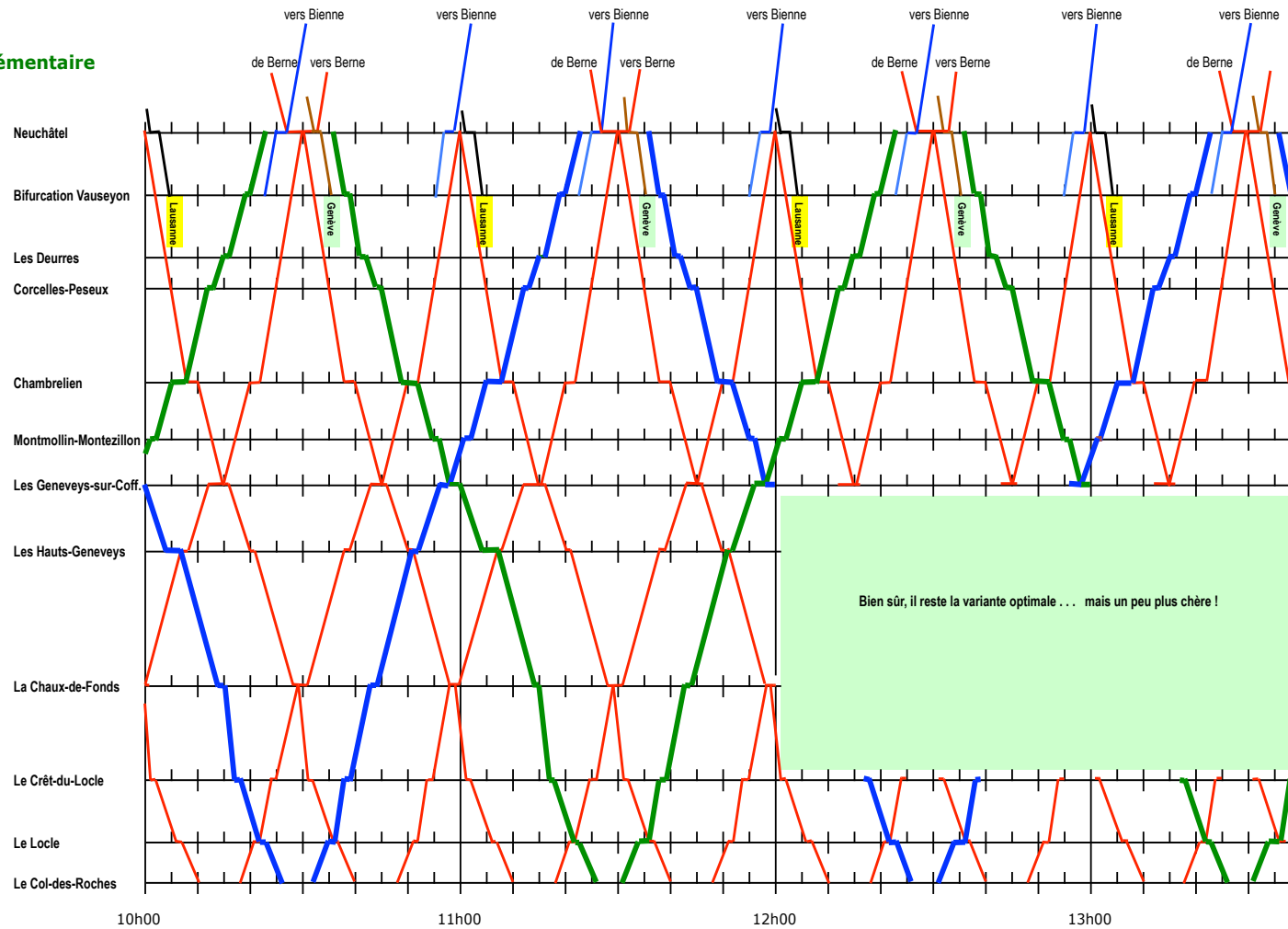
**HORAIRE 2016
Version 1.0**

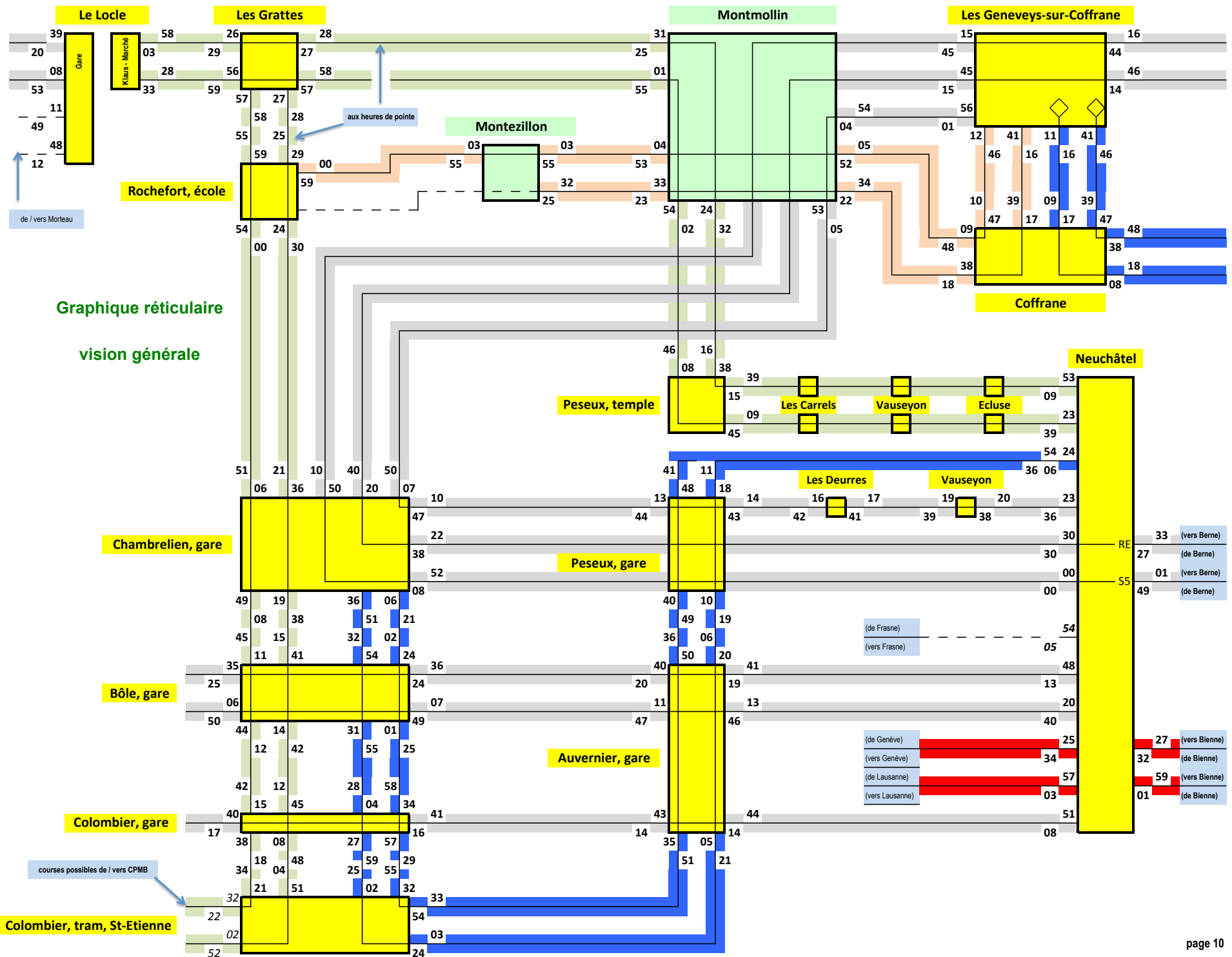
Les Geneveys-sur-Coffrane



HORAIRE 2016
Version 0.6

Desserte complémentaire





Ligne 10 / Neuchâtel - Peseux - Auvernier - Colombier - Bôle - Chambrelieu

Déplacement du terminus ouest de la ligne de bus à la gare de Chambrelieu:

Le terminus ouest de la ligne de bus est déplacé de Bôle à la gare de Chambrelieu. Ainsi, les villages de la commune de Milvignes sont reliés à la gare susmentionnée.

Correspondances en gare de Chambrelieu et de Neuchâtel:

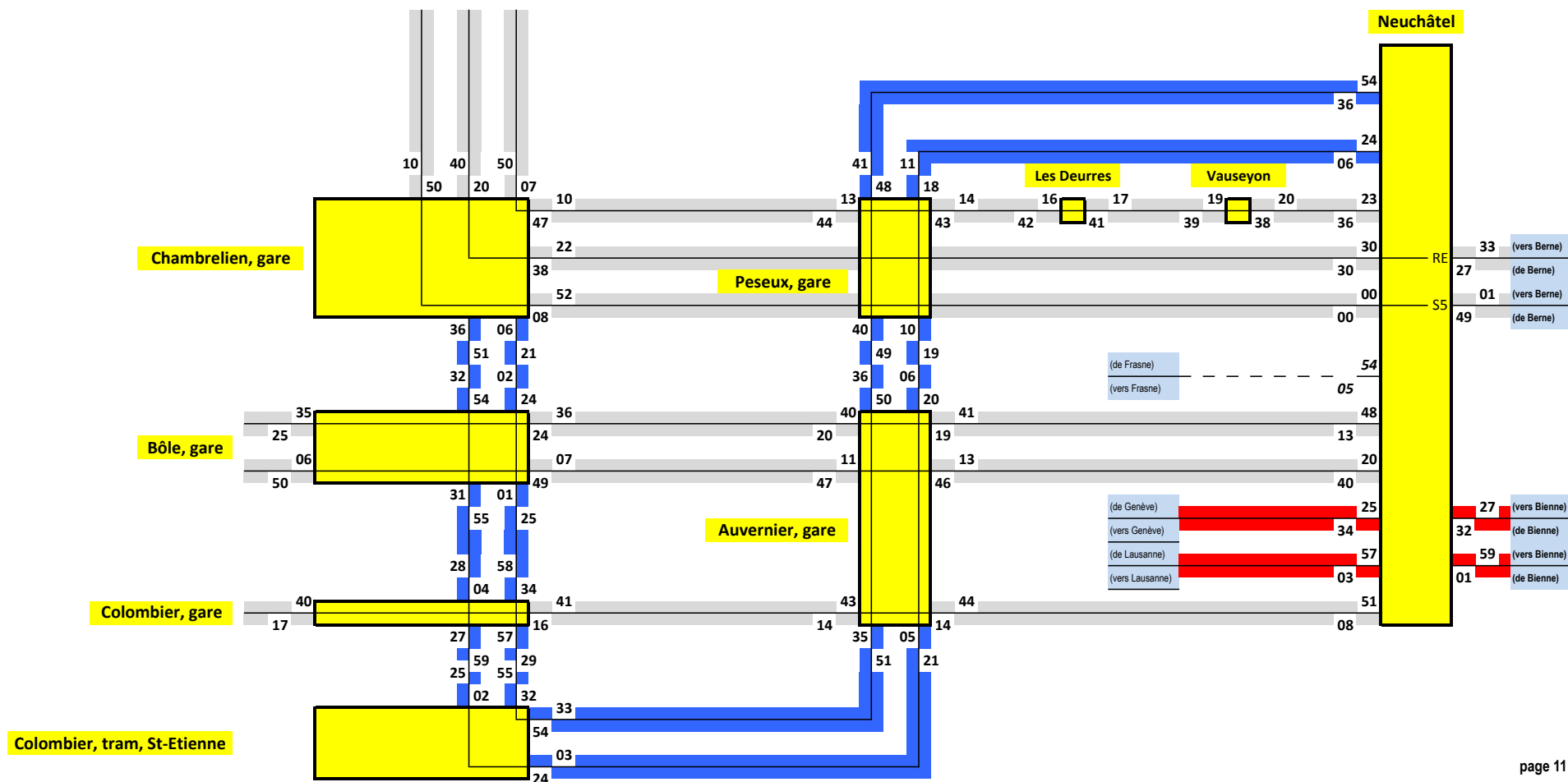
En gare de Chambrelieu, les correspondances sont assurées entre les bus et les trains de/vers les Montagnes neuchâtelaises et les gares de Val-de-Ruz. En gare de Neuchâtel, les correspondances sont assurées entre les bus et les trains "autour" des minutes "00" et "30".

Pas d'engagement de personnes et de matériel supplémentaires:

La modification de la desserte (terminus ouest à Chambrelieu au lieu de Bôle) ne nécessite pas d'engagements supplémentaires de personnes et de véhicules par rapport à la situation figurant à l'horaire 2013-2014.

Desserte du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB):

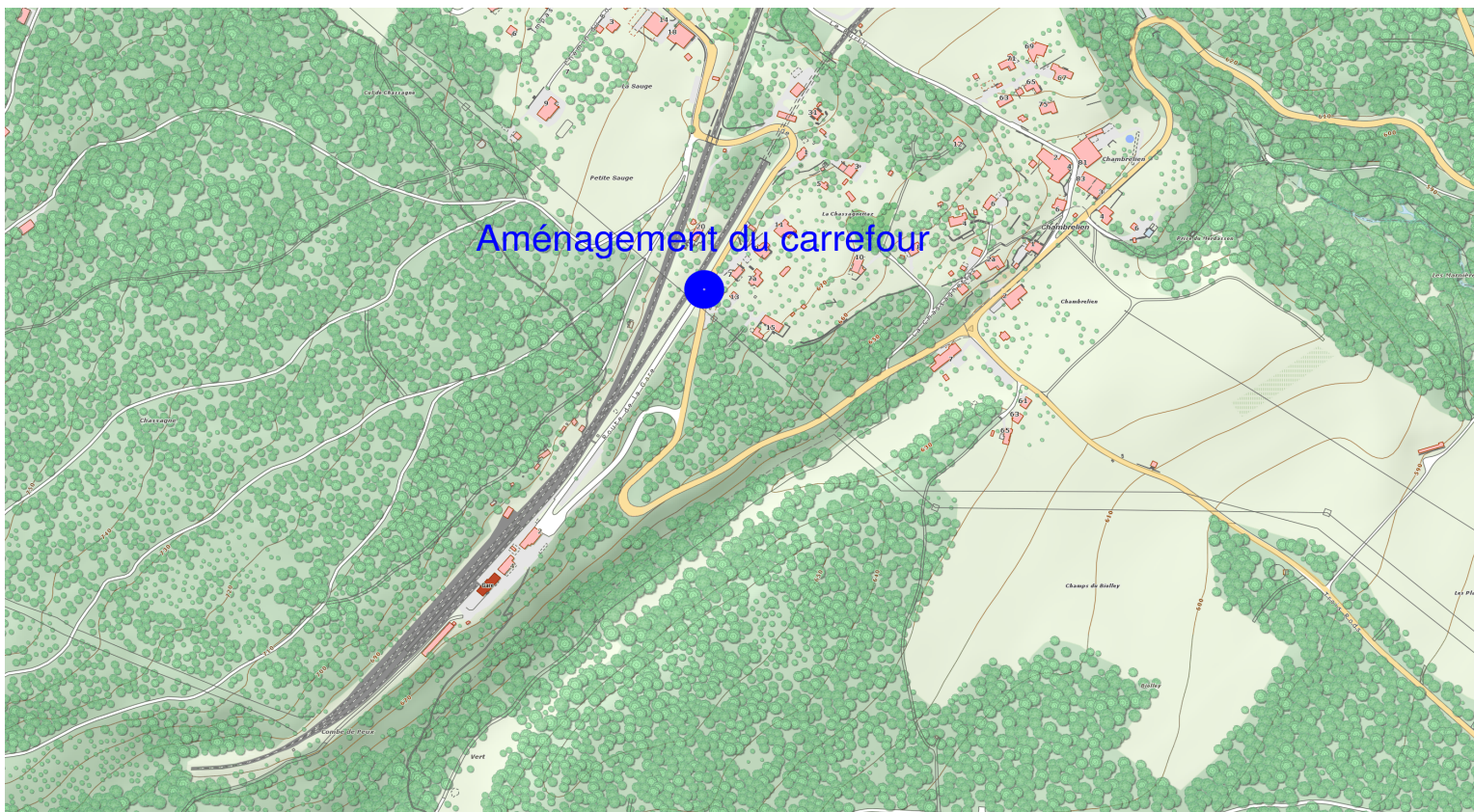
Les bus de la ligne 10 ne desservent pas le CPMB. Entre l'arrêt "St-Etienne" et la cour des bâtiments du CPMB, il faut compter environ sept minutes à pied par un parcours agréable, empruntant notamment une magnifique allée d'arbres.



Ligne 10 / Neuchâtel - Peseux - Auviernier - Colombier - Bôle - Chambrelieu

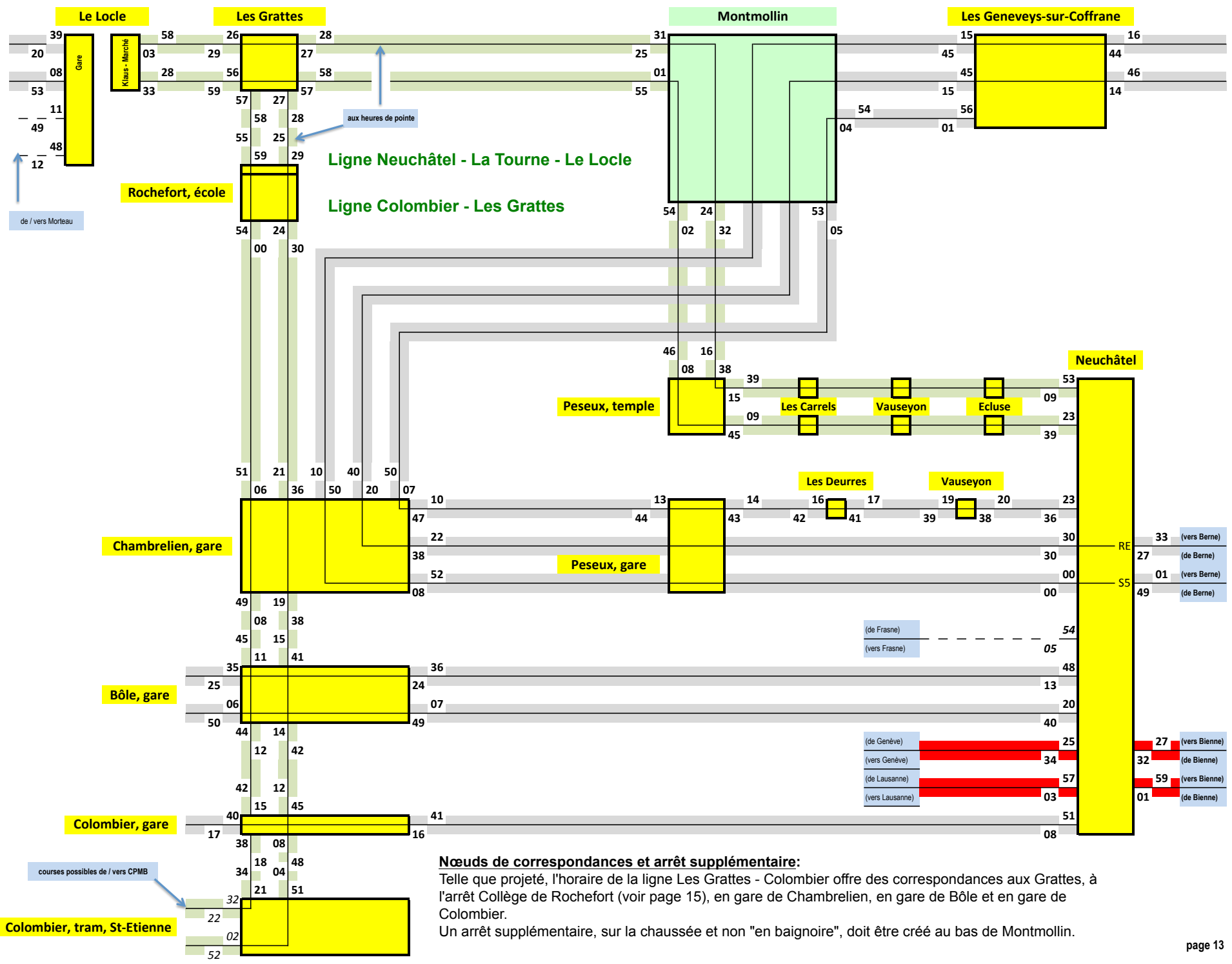
Aménagement du carrefour "rue de la Gare / rue du Prévert":

Afin de faciliter leur cheminement, les bus devraient pouvoir effectuer une boucle en gare de Chambrelieu au lieu d'une manœuvre avec marche arrière. Cela implique une adaptation du carrefour mentionné.



Remarque:

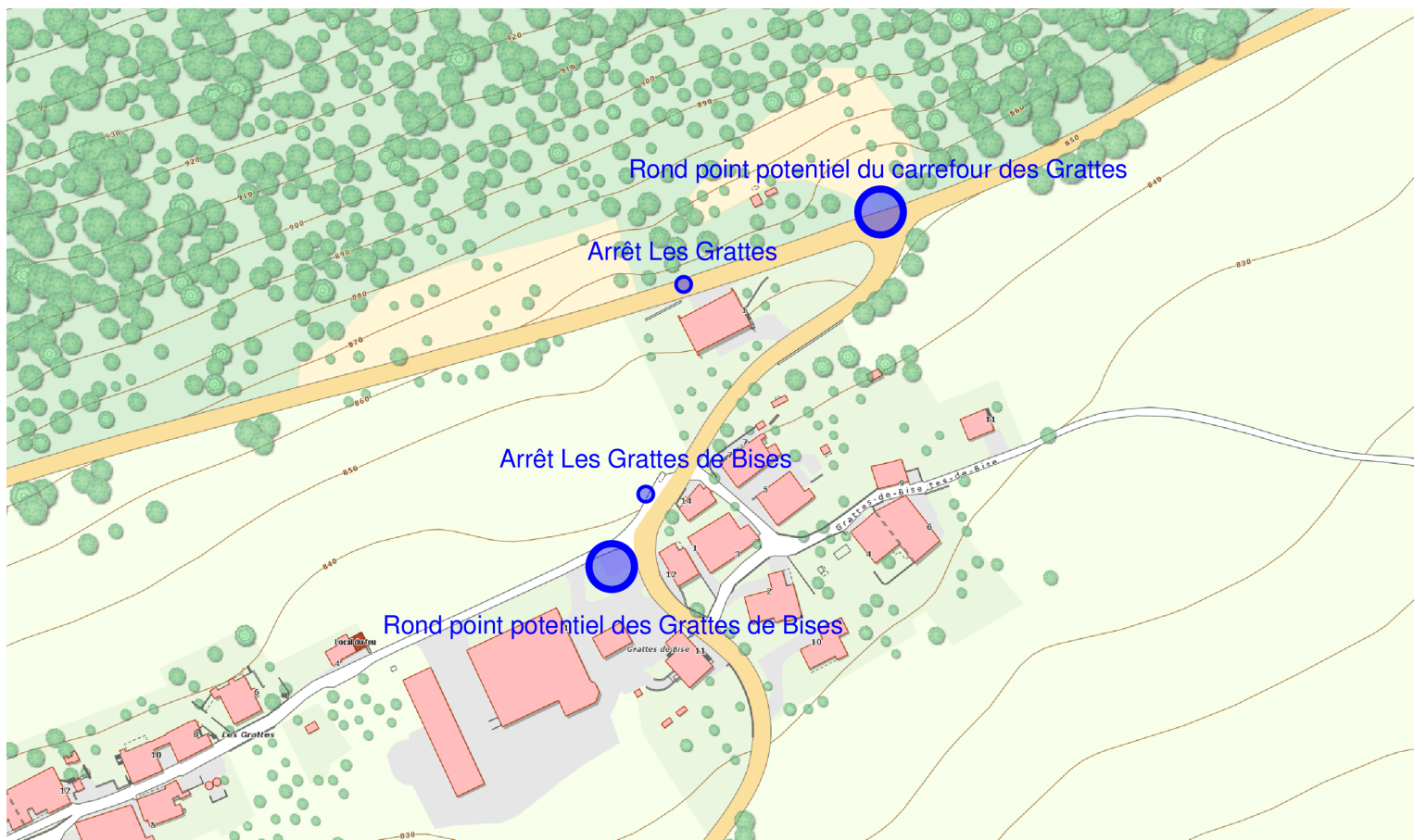
Le carrefour à aménager est situé sur le domaine public cantonal et le domaine des CFF.



Amélioration du nœud de correspondances aux Grattes

Constat:

Aux Grattes, les arrêts respectifs des lignes Neuchâtel - Le Locle et Les Grattes - Colombier ne coïncident pas. Une amélioration de la situation est nécessaire.



Remarques et propositions:

La configuration de la ligne Neuchâtel - La Tourne - Le Locle et l'horaire de celle-ci font, hasard heureux, que les bus se croisent approximativement aux Grattes. Le potentiel de correspondances ainsi offert justifie une amélioration des infrastructures en ce lieu.

Variante 1:

Sans changement et donc peu satisfaisant; les clients passent d'un bus à l'autre et font cent mètres à pied dans un environnement peu sécurisé.

Variante 2:

Un rond point, avec plate-forme d'échanges, est créé aux Grattes de Bises, sur le terrain de tiers, et oblige les bus de la ligne Neuchâtel - Le Locle à faire un écart de parcours.

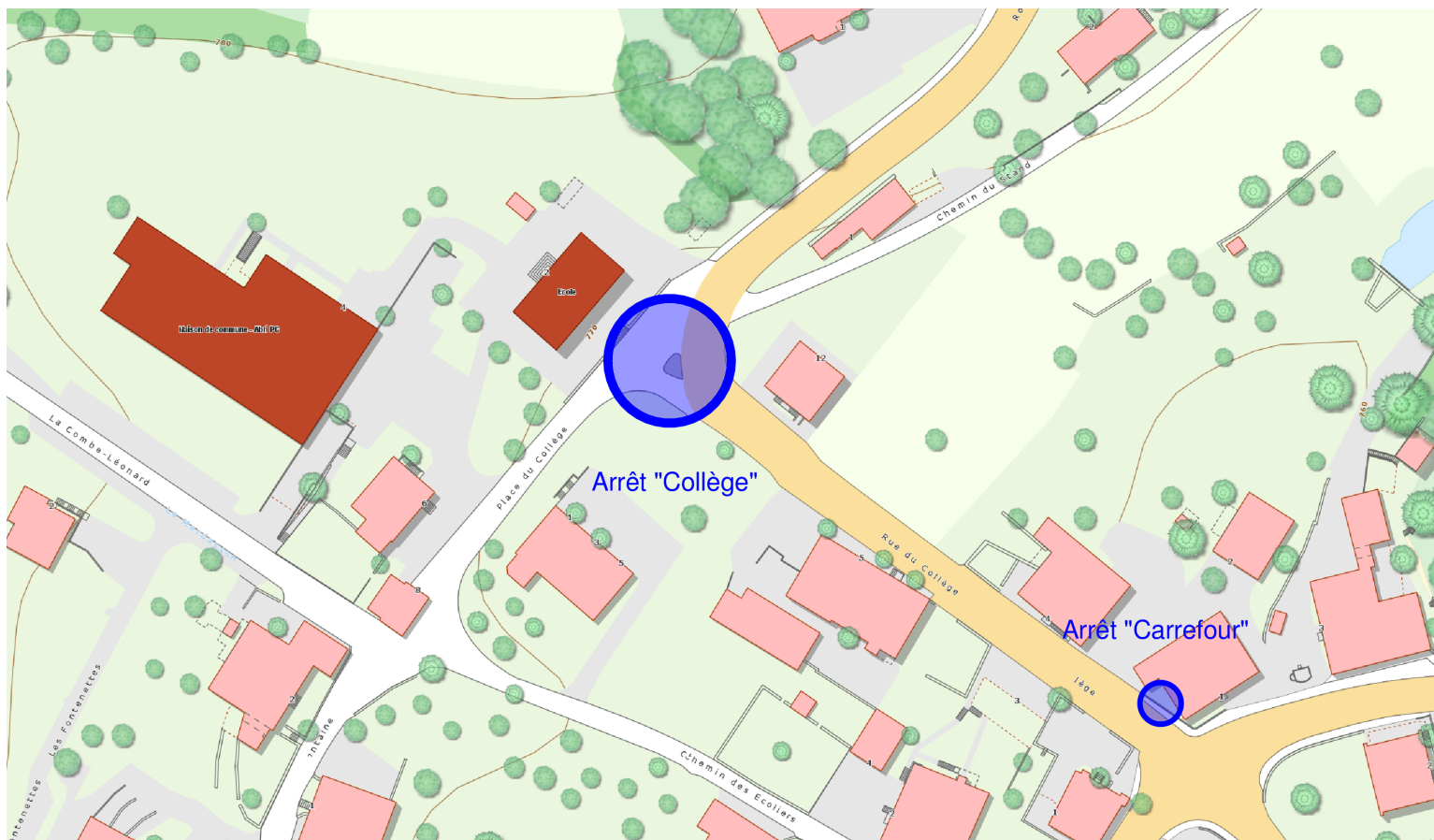
Variante 3:

Un rond point est créé au carrefour des Grattes, sécurisant en passant la circulation routière en ce lieu. La surface nécessaire est grignotée sur la carrière existante avec création d'un espace suffisant pour l'arrêt de bus et abri. La propriété de l'espace à aménager (domaine public de Rochefort) facilite la réalisation.

Optimalisation de l'arrêt "Collège" à Rochefort

Constat:

L'emplacement et la surface à disposition permettent une optimalisation de l'arrêt "Collège".

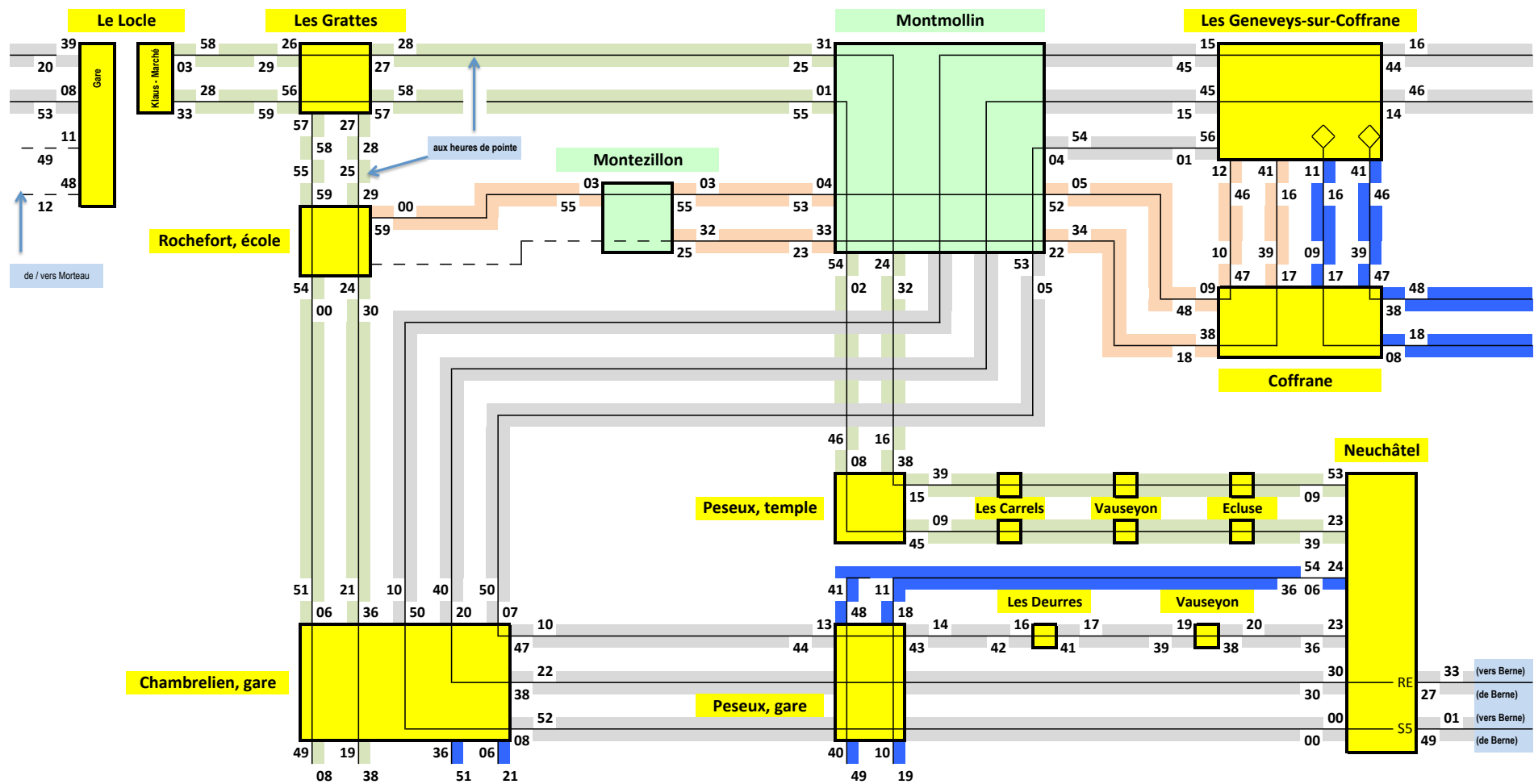


Remarques et propositions:

Outre la présence du collège, des infrastructures sportives et de l'administration communale, qui en font le principal lieu de destination de Rochefort, l'arrêt "Collège" permet aussi des manœuvres de véhicules autour du petit îlot existant.

Ce potentiel ouvre la question de savoir si l'arrêt "Carrefour" ne devrait pas être déplacé à "Collège" pour des raisons de confort et de sécurité. En sus, à la "descente" comme à la "montée", l'arrêt serait situé au même endroit.

L'extrémité ouest de la ligne de bus Les Geneveys-sur-Coffrane - Rochefort, décrite à la page 16 ci-après, serait située à l'arrêt "Collège".



Ligne de bus Les Geneveys-sur-Coffrane - Montmollin - Montezillon - Rochefort

Remarques et propositions:

Afin de pallier à l'absence de trains entre Montmollin-Montezillon et les Montagnes neuchâteloises d'une part, à l'absence de liaisons avec les autres villages de Val-de-Ruz d'autre part, un lien par bus doit être créé prioritairement entre Montmollin-Montezillon et Les Geneveys-sur-Coffrane. La "réserve" d'exploitation éventuellement à disposition doit permettre secondairement un lien avec Rochefort (via Montezillon) ainsi que des correspondances (avec changement à Rochefort) avec les lignes de chemin de fer du Val-de-Travers et de La Béroche.

La solution proposée répond à cette attente ! Au surplus des correspondances sont assurées à Montmollin avec la ligne de bus Neuchâtel - La Tourne - Le Locle.

La desserte devrait être assurée par un petit bus, du type Mercedes Sprinter Transfer 55 qui offre entre 19 et 22 places assises. Si à terme, cela ne devait pas suffire, il faudrait alors utiliser des bus du type Volvo 8700 qui offre 40 places assises.

Arrêts le long de la ligne Les Geneveys-sur-Coffrane - Rochefort

Arrêt de Montezillon:

A Montezillon, à proximité du passage à niveau, sur le terrain appartenant aux CFF, il serait opportun d'aménager un arrêt de bus avec abri.



Autres arrêts le long de la ligne:

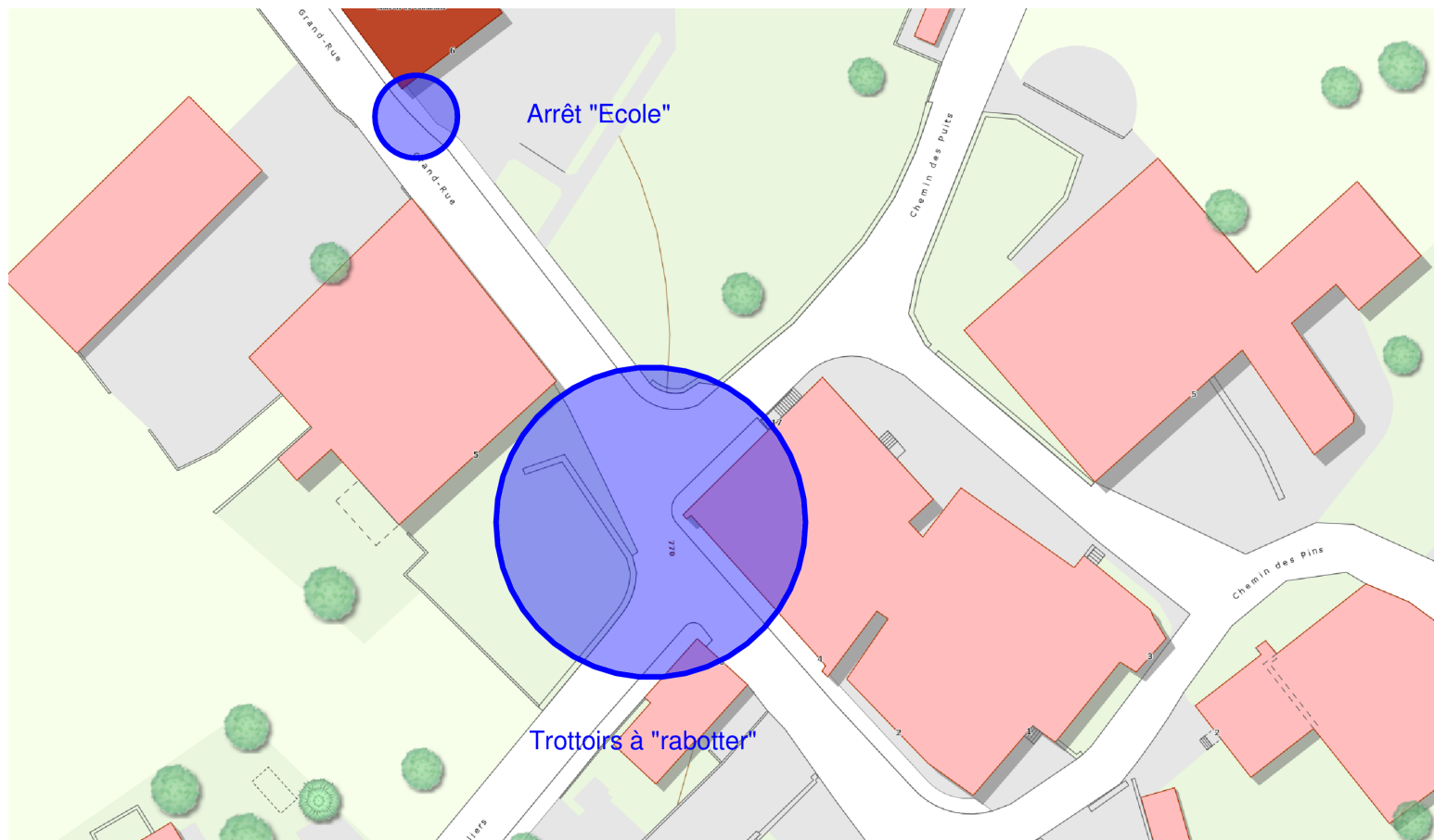
L'horaire de la ligne est fondé sur une alternance de desserte Les Geneveys-sur-Coffrane - Rochefort - Les Geneveys-sur-Coffrane - Montezillon - Les Geneveys-sur-Coffrane.

L'horaire de la première phase, Les Geneveys-sur-Coffrane - Rochefort - Les Geneveys-sur-Coffrane n'offre aucune réserve de temps et seuls les arrêts des Geneveys-sur-Coffrane-gare, de Coffrane, de Montmollin-garage Jeanneret, de Montmollin-gare, de Montezillon et de Rochefort-collège sont desservis.

La seconde phase Les Geneveys-sur-Coffrane - Montezillon - Les Geneveys-sur-Coffrane "offre un peu de répit". Elle permet la desserte d'arrêts complémentaires, par exemple Coffrane-garage Gretillat, Coffrane-rond point ouest, Montmollin-école et Montezillon-Les Pommerets.

"Abaissement" de trottoirs à Montmollin

Afin de faciliter la manœuvre des bus au cœur de Montmollin, les trottoirs "aux angles" pourraient être abaissés et prendre la forme de trottoirs franchissables.



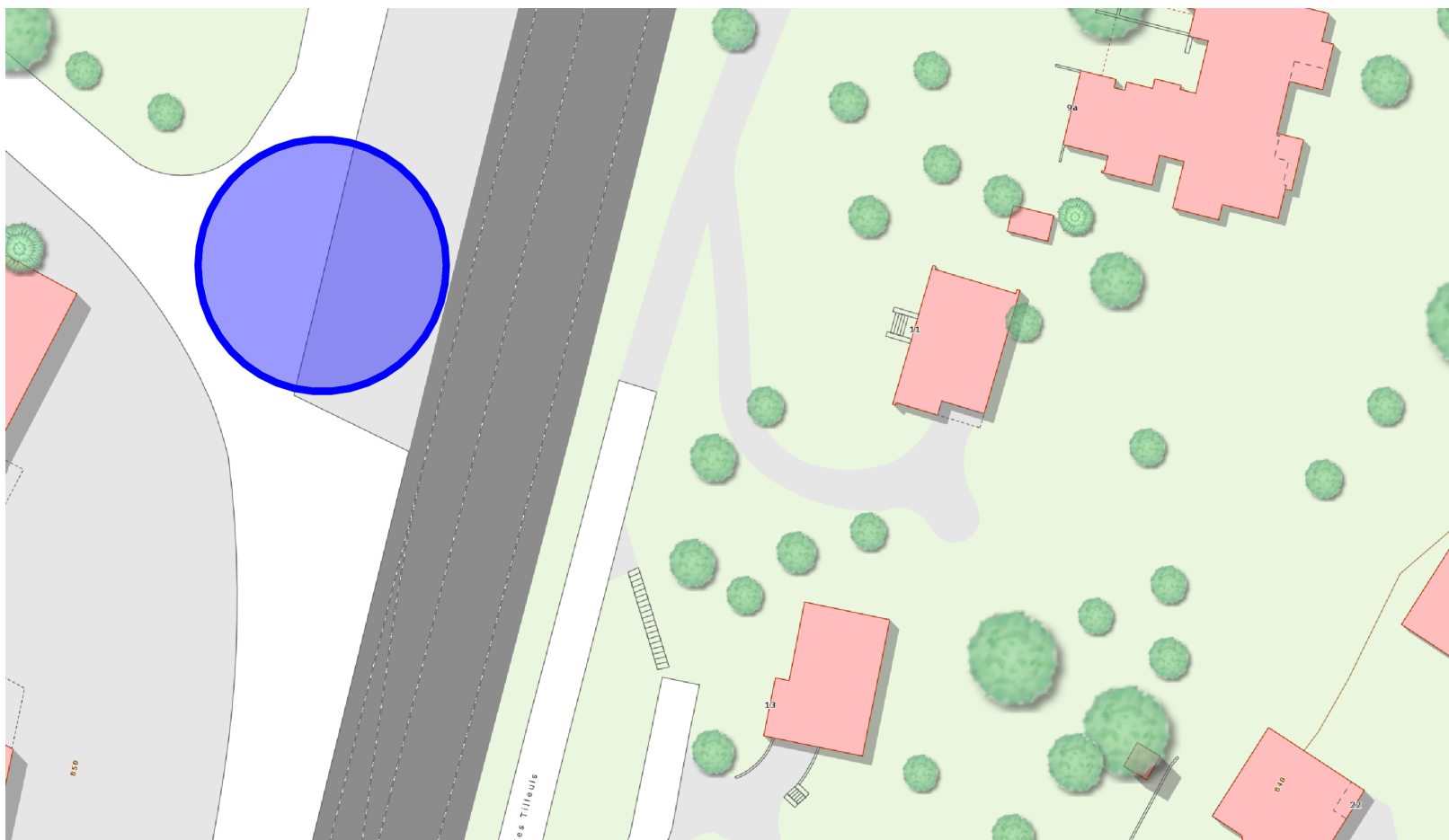
Arrêt "Ecole":

A la hauteur de l'ancienne administration communale, un arrêt "Ecole" peut être créé.

Plateau de la gare des Geneveys-sur-Coffrane

Aménagement nécessaire:

Dans sa partie ouest, le plateau de la gare doit être aménagé de telle sorte à pouvoir accueillir un quai pour bus et permettre un demi-tour de ceux-ci.



Parcours souhaité:

Les bus en provenance de l'est de Val-de-Ruz doivent pouvoir circuler comme suit: route du Carabinier, arrêt à la gare, puis boucle rue de la Gare (avec abaissement de trottoir en face du restaurant l'Aquarium afin de faciliter le tourner à gauche), rue Charles-l'Éplattenier, rue du Premier-Mars, rue de la Rinche, arrêt à la gare, demi-tour, puis route du Carabinier.

Les bus en provenance de Montmollin doivent pouvoir utiliser la route du Carabinier, s'arrêter à la gare, puis faire demi-tour.

A cet effet, le démontage de la partie est du quai de la halle aux marchandises est nécessaire.

Damien Humbert-Droz
Conseiller communal

Trafic, routes et chemins
communaux
Place du Collège 4
2019 Rochefort
032 855 11 19 / 079 603 22 85
dhbdz@bluewin.ch

Armand BLASER
Conseiller communal

Développement territorial,
mobilités et culture
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 11 / 079 240 70 85
armand.blaser@ne.ch



Horaires 2016

Planification de l'horaire des transports publics pour Val-de-Ruz et environs

5 février 2015

REMARQUE

Ce document accompagne, sous forme d'annexe 2, le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif à l'horaire 2016 des transports publics.

Il décrit progressivement, par le biais de graphiques réticulaires et de commentaires succincts, l'élaboration de l'horaire 2016 des transports publics désiré par la Commune de Val-de-Ruz.

COMMENTAIRES

Démarche générale:

Sous forme de puzzle, avec ajout de pièces successives, sont décrites les démarches qui conduisent à la proposition d'horaire 2016 (qui entrera en vigueur le 13 décembre 2015).

Remarque préalable concernant la lecture d'un graphique réticulaire:

Un graphique réticulaire contient pour l'essentiel:

- des rectangles ou carrés qui représentent des gares ou haltes;
- des lignes qui représentent le parcours des trains, bus, etc.;
- des indications de minutes de départ et d'arrivée aux arrêts.

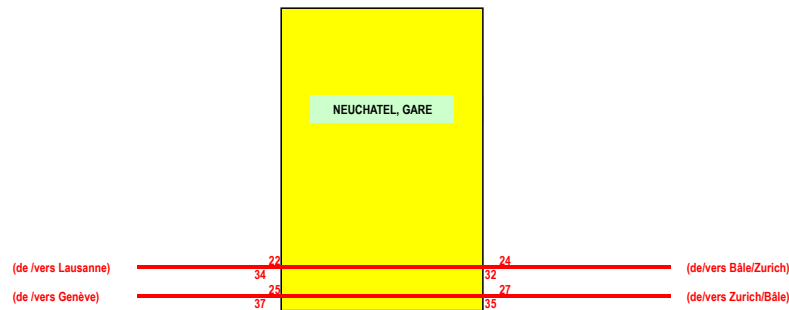
Le long d'une ligne, "on" circule à gauche, à l'image de la tradition des trains.

Le nombre collé au rectangle correspond à la minute d'arrivée. Celui décollé du rectangle correspond à la minute de départ.

Dans l'exemple représenté ci-contre, le train en provenance de Lausanne, direction Bienne, arrive à Neuchâtel à la minute 22 et en repart à la minute 24. Celui venant de Bienne, direction Lausanne, arrive à la minute 32 et en repart à la minute 34. Celui venant de Genève, direction Lausanne, arrive à la minute 25 et en repart à la minute 37.

Circulation actuelle des trains ICN sur la ligne du Pied du Jura:

Le graphique ci-contre représente la situation de l'horaire 2015 et de ces dernières années. Les trains circulent actuellement "en rafale", c'est-à-dire qu'ils se suivent à trois minutes d'intervalle.



COMMENTAIRES

Changement prévu d'horaire des trains ICN sur la ligne du Pied du Jura:

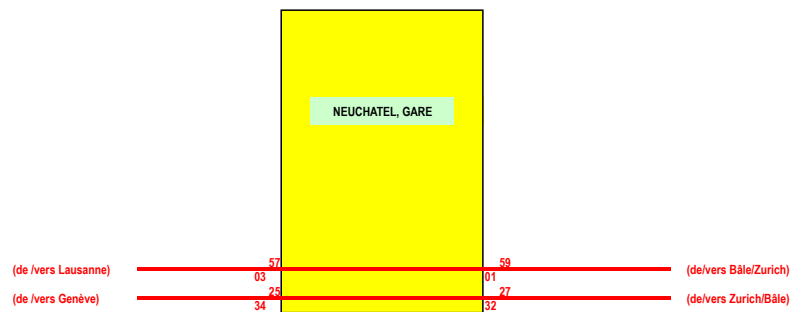
A l'introduction de l'horaire 2016, les trains ICN ne circuleront plus en rafale sur la ligne du Pied du Jura, mais à la cadence à la demi-heure. Le graphique ci-contre illustre la nouvelle situation. En direction d'Yverdon et au-delà, les trains partiront aux minutes 03 et 34 de Neuchâtel. En direction de Bienne et au-delà, les trains partiront aux minutes 27 et 59.

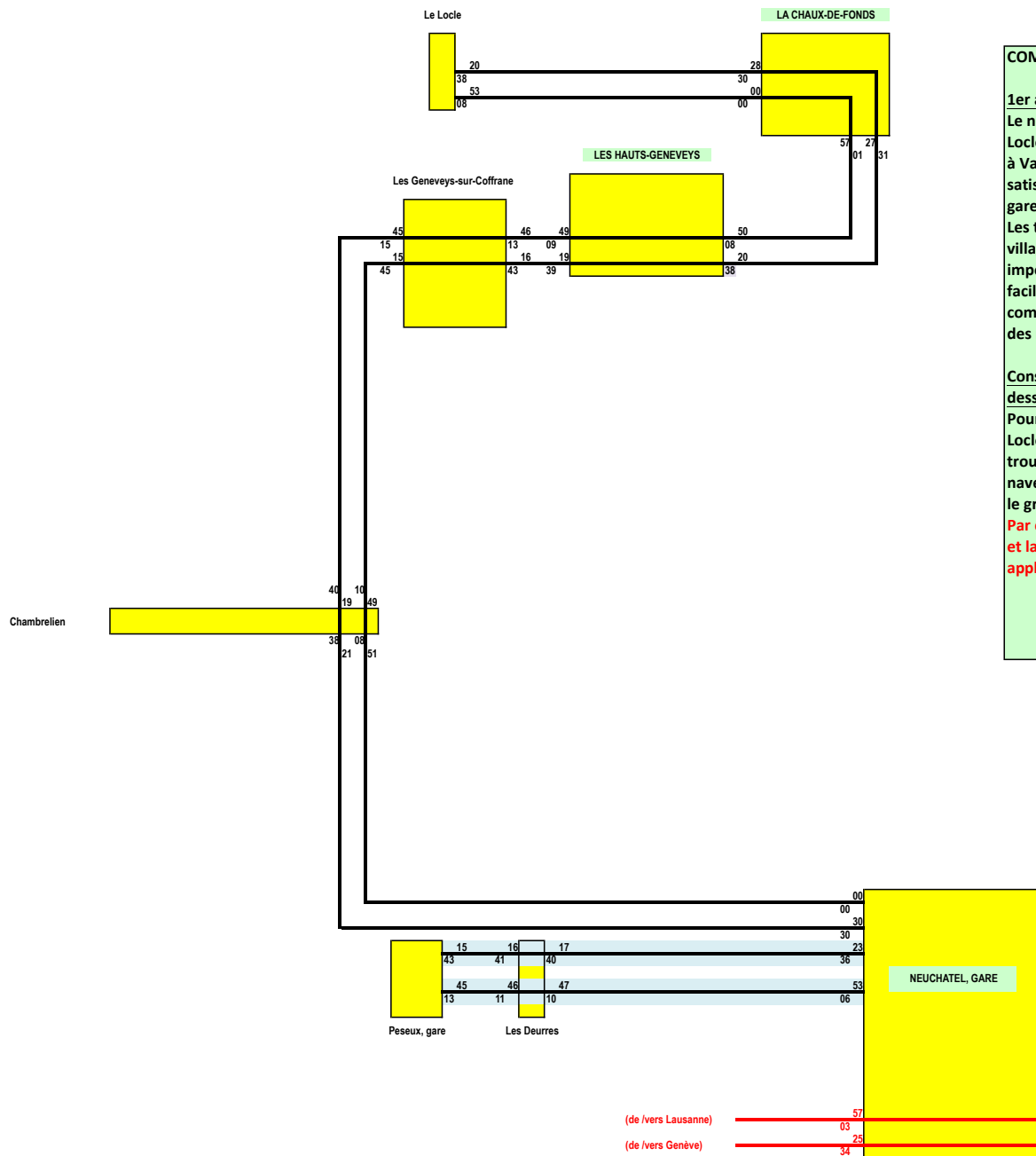
Conséquences positives pour la desserte du canton de Neuchâtel:

Afin de tirer profit de ce changement sur la ligne du Pied du Jura, et en vue d'assurer de bonnes correspondances avec les trains circulant sur la ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Locle, respectivement sur la ligne Neuchâtel - Buttes, les deux dernières lignes précitées seront également exploitées à la cadence à la demi-heure.

De ces changements découleront aussi une refonte de la desserte par bus du Littoral neuchâtelois et du Val-de-Ruz.

Ces adaptations constituent les objectifs principaux du canton pour l'horaire 2016.





COMMENTAIRES

1er axe principal de desserte de Val-de-Ruz et environs:

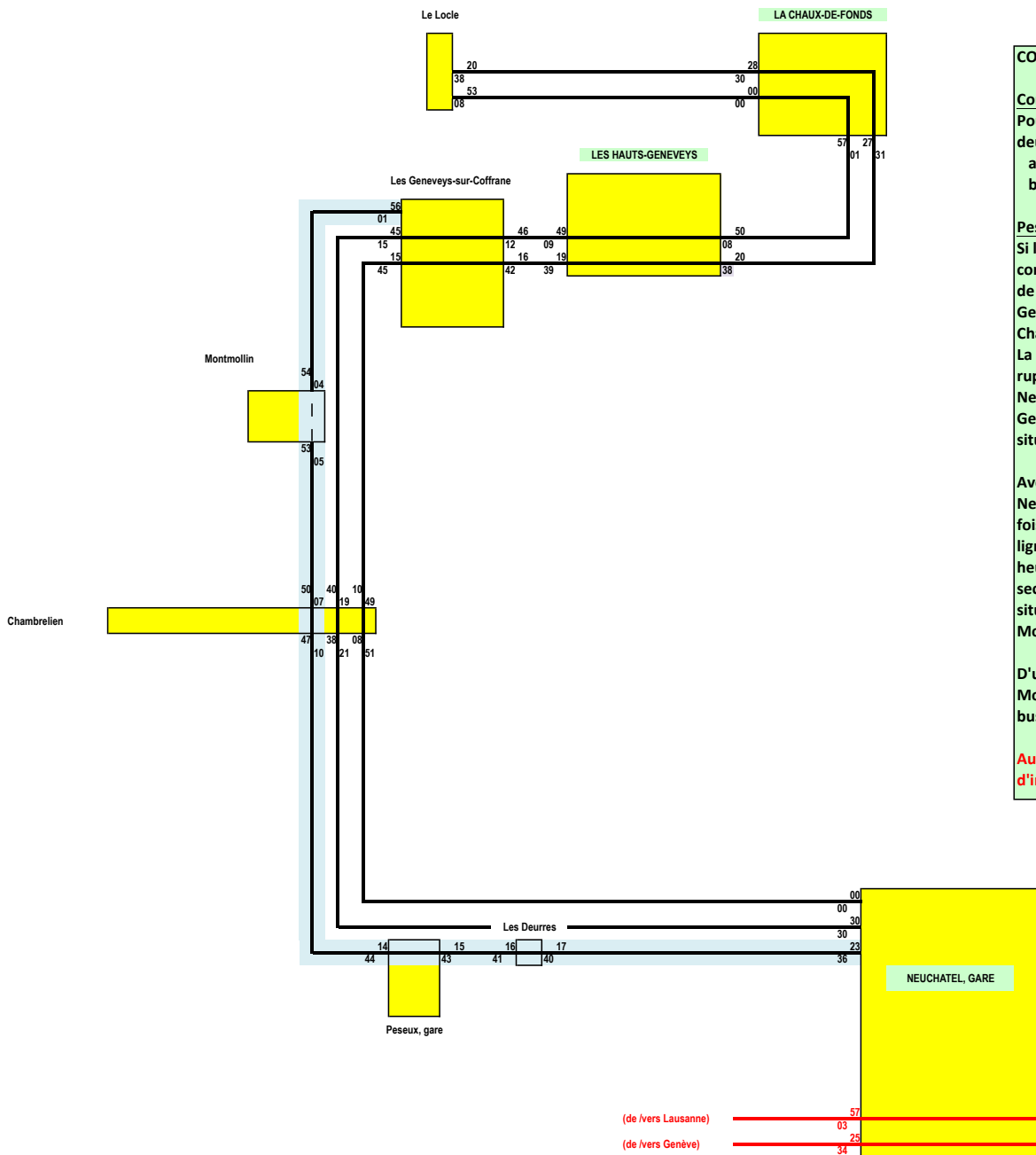
Le nouvel horaire des trains prévu entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle (voir ci-contre) est une des composantes qui structure l'horaire des bus à Val-de-Ruz et environs. En effet, l'élaboration de l'horaire des bus doit satisfaire à l'objectif de correspondances optimales entre trains et bus en gare des Hauts-Geneveys et des Geneveys-sur-Coffrane.

Les trains croiseront aux Geneveys-sur-Coffrane - à relever en passant que le village accueille environ 950 emplois, ce qui en fait le deuxième site en importance économique de la Commune, après Fontainemelon - ce qui facilitera les correspondances en ce lieu alors que la "donne" est un peu plus complexe aux Hauts-Geneveys avec le passage de quatre trains par heure, à des moments différents.

Conséquences, de l'introduction du nouvel horaire des trains, pour les dessertes des Deurres, de Corcelles-Peseux et de Montmollin-Montezillon:

Pour assurer la cadence à la demi-heure des trains entre Neuchâtel et Le Locle, les haltes précitées ne peuvent plus être desservies. Une solution est trouvée pour les Deurres et Corcelles-Peseux avec l'introduction d'une navette à la demi-heure entre cette dernière halte et Neuchâtel (en grisé sur le graphique).

Par contre la situation n'est pas satisfaisante pour Montmollin-Montezillon et la Commune demande que la variante figurant à la page suivante soit appliquée.



COMMENTAIRES

Constat de départ:

Pour la desserte complémentaire aux trains Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds, deux variantes existent:

- a) desserte à la demi-heure: Neuchâtel - Pesieux - Neuchâtel;
- b) desserte à l'heure: Neuchâtel - Les Geneveys-sur-Coffrane - Neuchâtel.

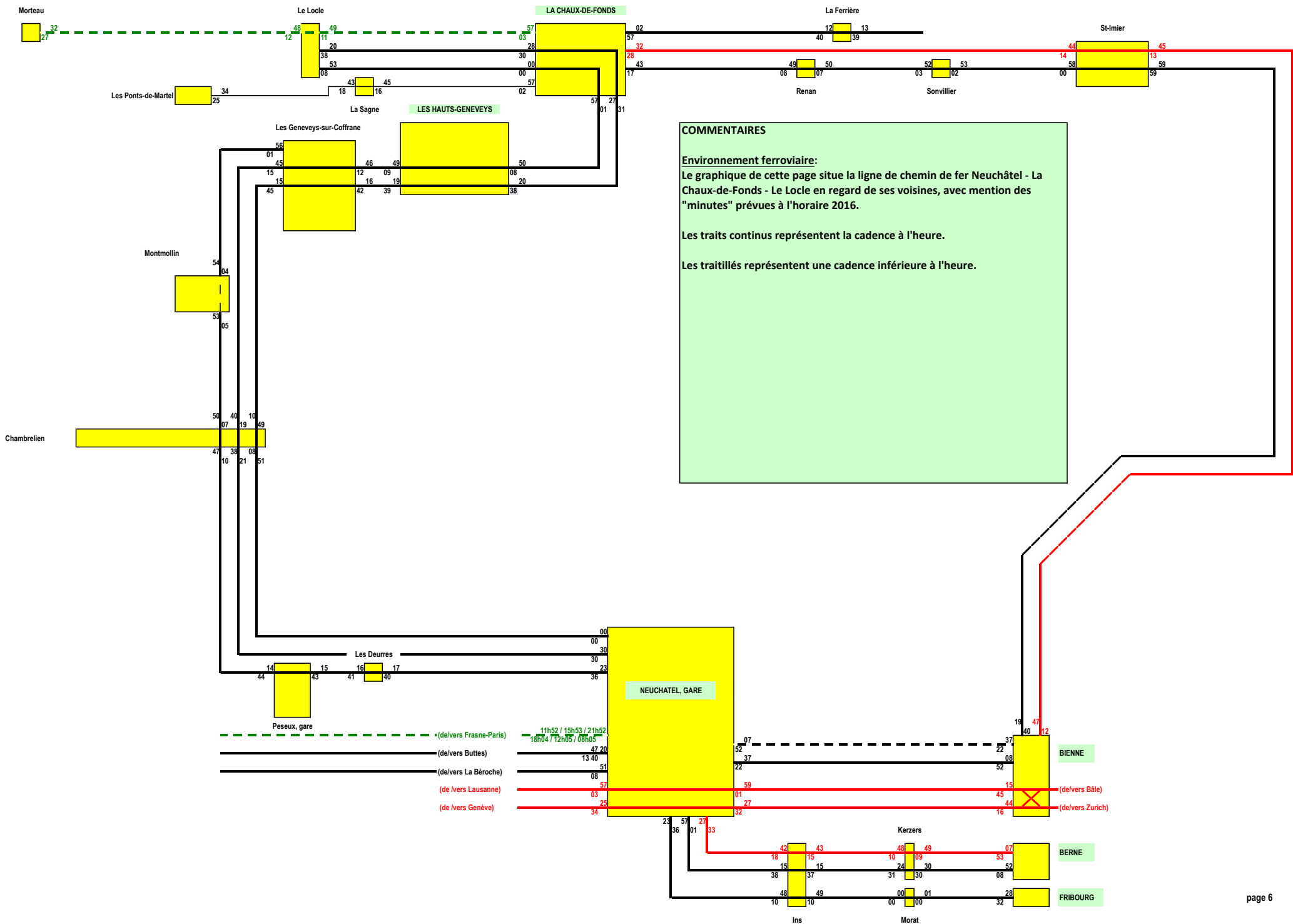
Pesée d'intérêt général:

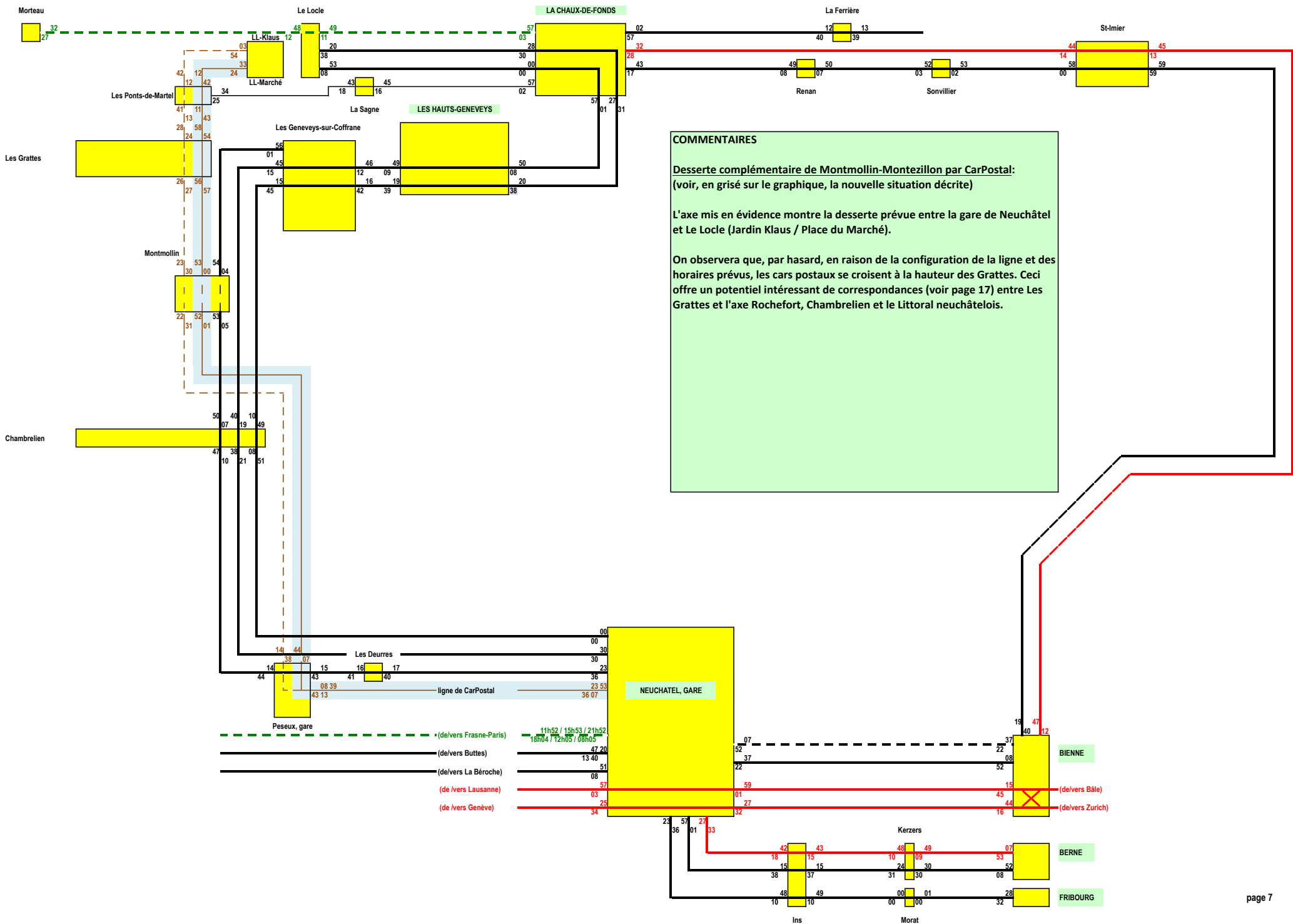
Si les trains La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel assurent d'excellentes correspondances à Neuchâtel pour Lausanne, Genève et Berne, il n'en va pas de même pour Bienne et au-delà. Dans ce cas, pour les gares des Hauts-Geneveys, des Geneveys-sur-Coffrane, voire de Montmollin-Montezillon et Chambrelieu, la correspondance doit alors se faire à Bienne en passant par La Chaux-de-Fonds ce qui augmente les temps de parcours, double les ruptures de charge, ou alors correspond à une attente de 25 minutes à Neuchâtel. La variante (b) corrige ce désagrément, sauf pour Les Hauts-Geneveys mais sans aggravation du temps de parcours par rapport à la situation actuelle.

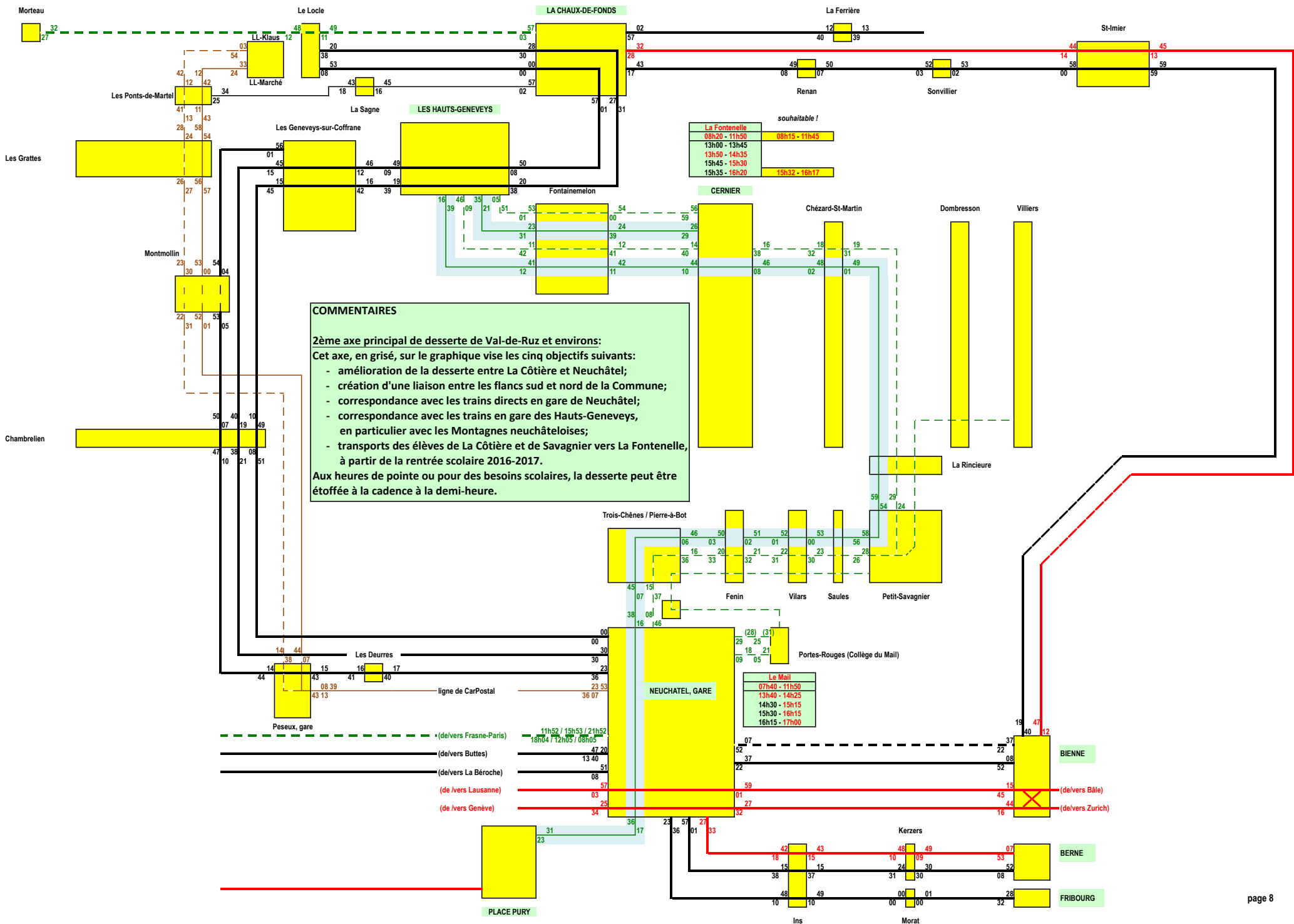
Avec la variante (b) (desserte à l'heure), le lien entre Pesieux et la gare de Neuchâtel est assuré, en règle générale, une fois par heure avec le train, une fois par demi-heure (voire au quart-d'heure aux heures de pointe) par la ligne de bus 120 ainsi qu'une fois par heure (voire à la demi-heure aux heures de pointe) par CarPostal. Cela est satisfaisant et ne nécessite pas une seconde desserte par train par heure connaissant la dégradation de la situation qu'induit cette variante pour Chambrelieu, Montmollin-Montezillon et Les Geneveys-sur-Coffrane.

D'un point de vue économique, l'abandon de la desserte par train de Montmollin-Montezillon nécessite une coûteuse offre de substitution par bus en particulier le soir et le weekend. Cet investissement est mal placé.

Aussi, la Commune demande instamment au Canton de faire une juste pesée d'intérêts et de mettre en oeuvre la variante préconisée par Val-de-Ruz.







COMMENTAIRES

2ème axe principal de desserte de Val-de-Ruz et environs:
 Cet axe, en grisé, sur le graphique vise les cinq objectifs suivants:

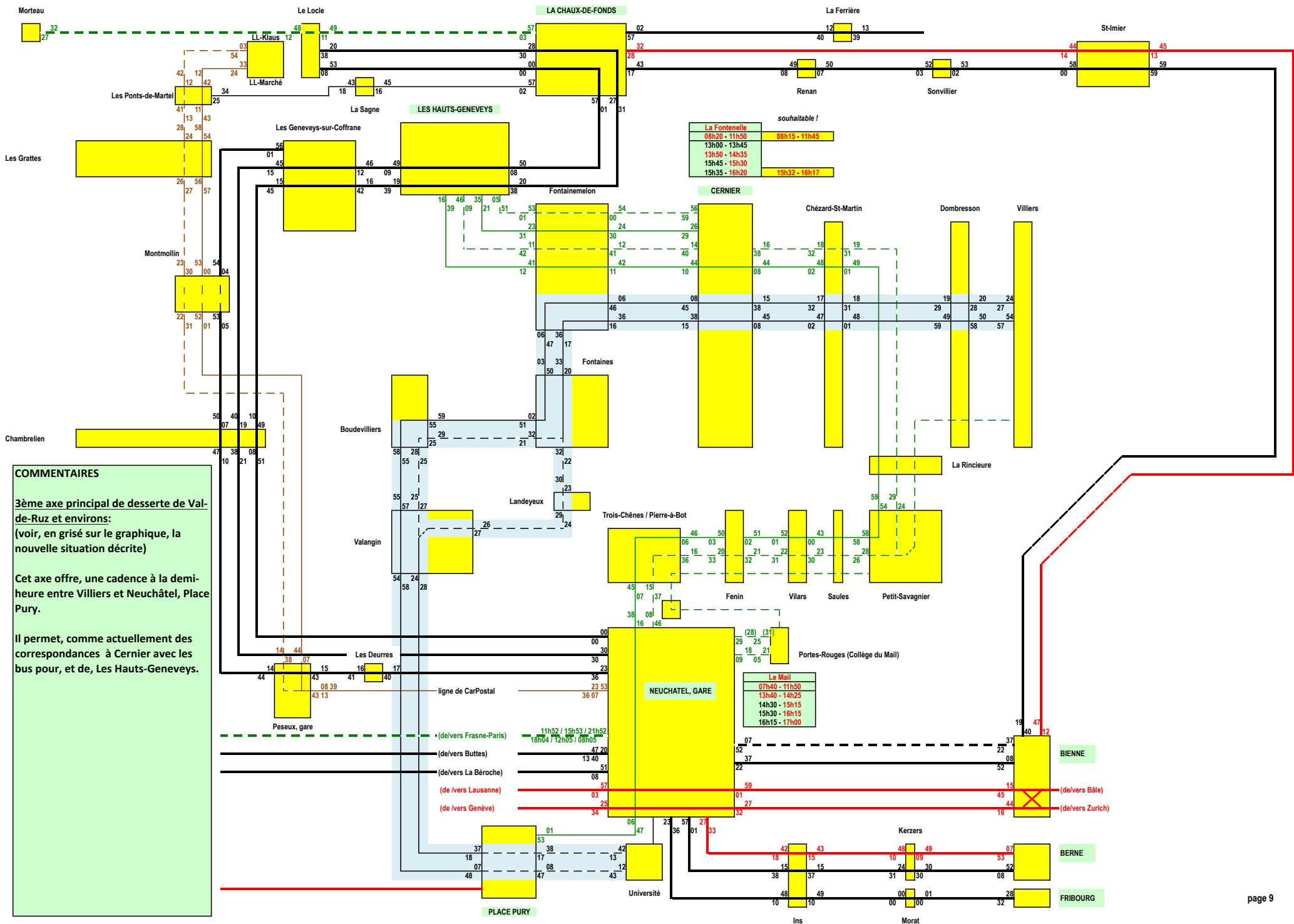
- amélioration de la desserte entre La Côte et Neuchâtel;
- création d'une liaison entre les flancs sud et nord de la Commune;
- correspondance avec les trains directs en gare de Neuchâtel;
- correspondance avec les trains en gare des Hauts-Geneveys, en particulier avec les Montagnes neuchâteloises;
- transports des élèves de La Côte et de Savagnier vers La Fontenelle, à partir de la rentrée scolaire 2016-2017.

Aux heures de pointe ou pour des besoins scolaires, la desserte peut être étoffée à la cadence à la demi-heure.

souhaitable !

La Fontenelle	08h20 - 11h50	08h15 - 11h45
	13h00 - 13h45	
	13h50 - 14h35	
	15h45 - 15h30	
	15h35 - 16h20	15h32 - 16h17

Le Mail	07h40 - 11h50
	13h40 - 14h25
	14h30 - 15h15
	15h30 - 16h15
	16h15 - 17h00

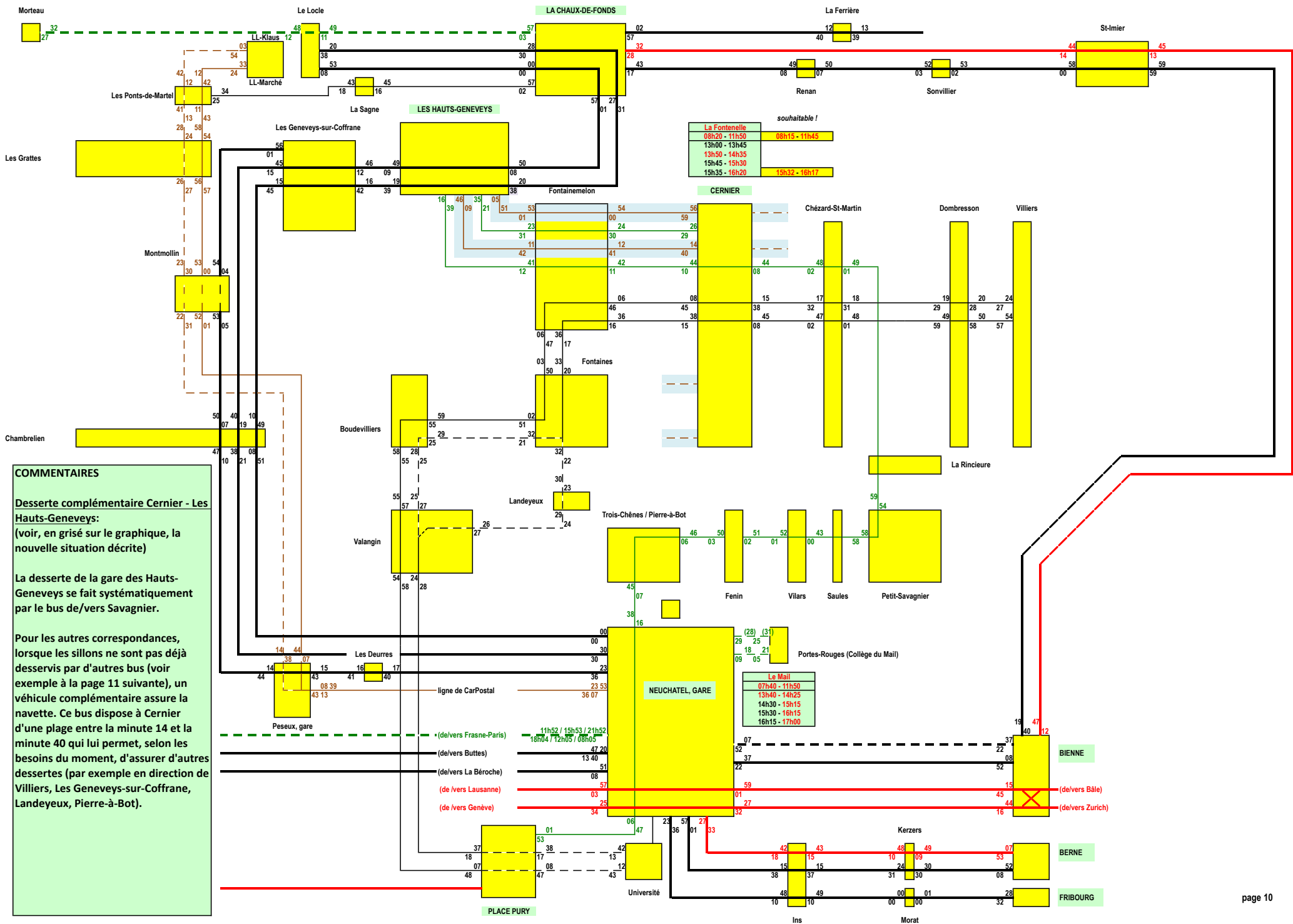


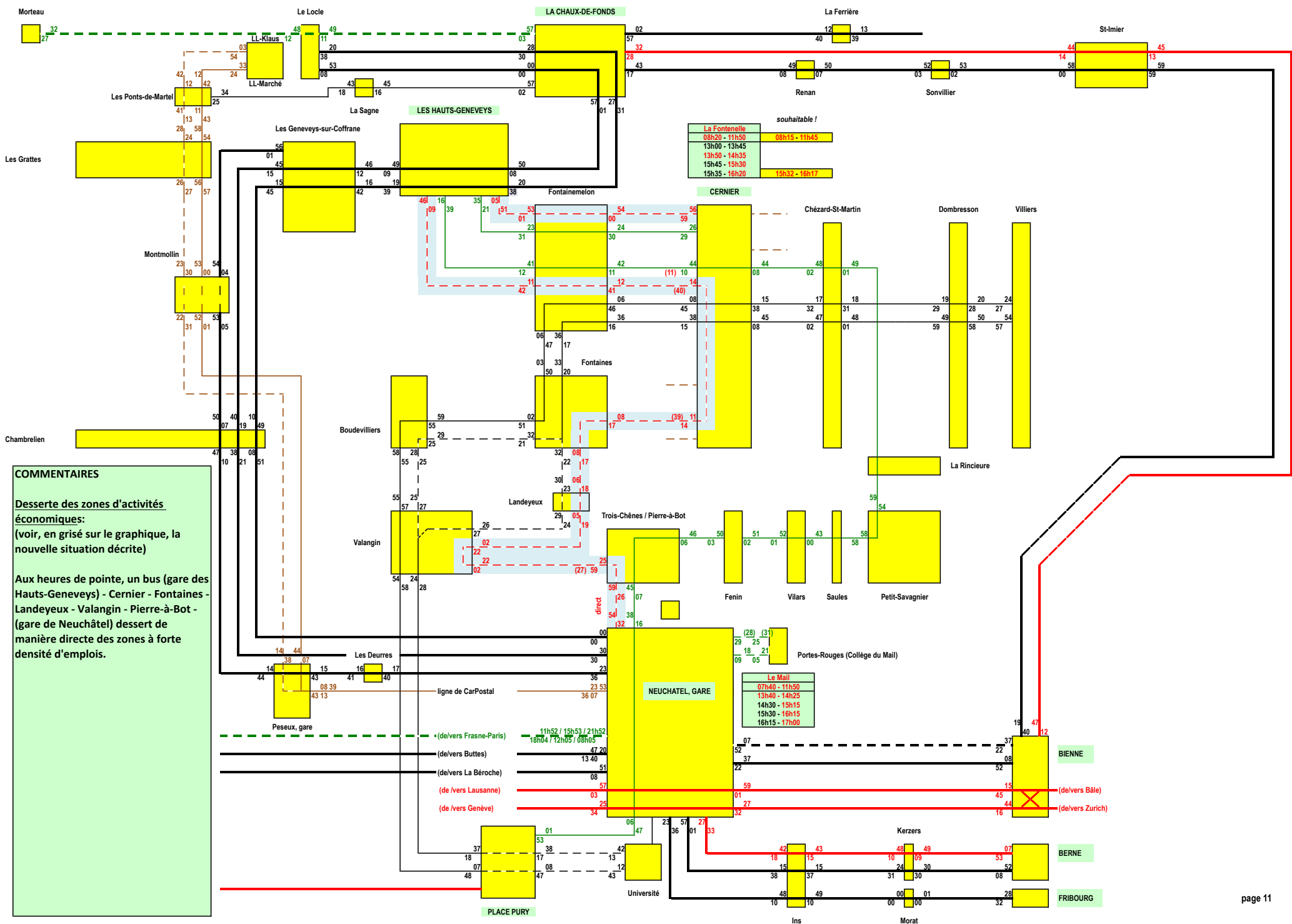
COMMENTAIRES

3ème axe principal de desserte de Val-de-Ruz et environs:
 (voir, en grisé sur le graphique, la nouvelle situation décrite)

Cet axe offre, une cadence à la demi-heure entre Villiers et Neuchâtel, Place Pury.

Il permet, comme actuellement des correspondances à Cernier avec les bus pour, et de, Les Hauts-Geneveys.

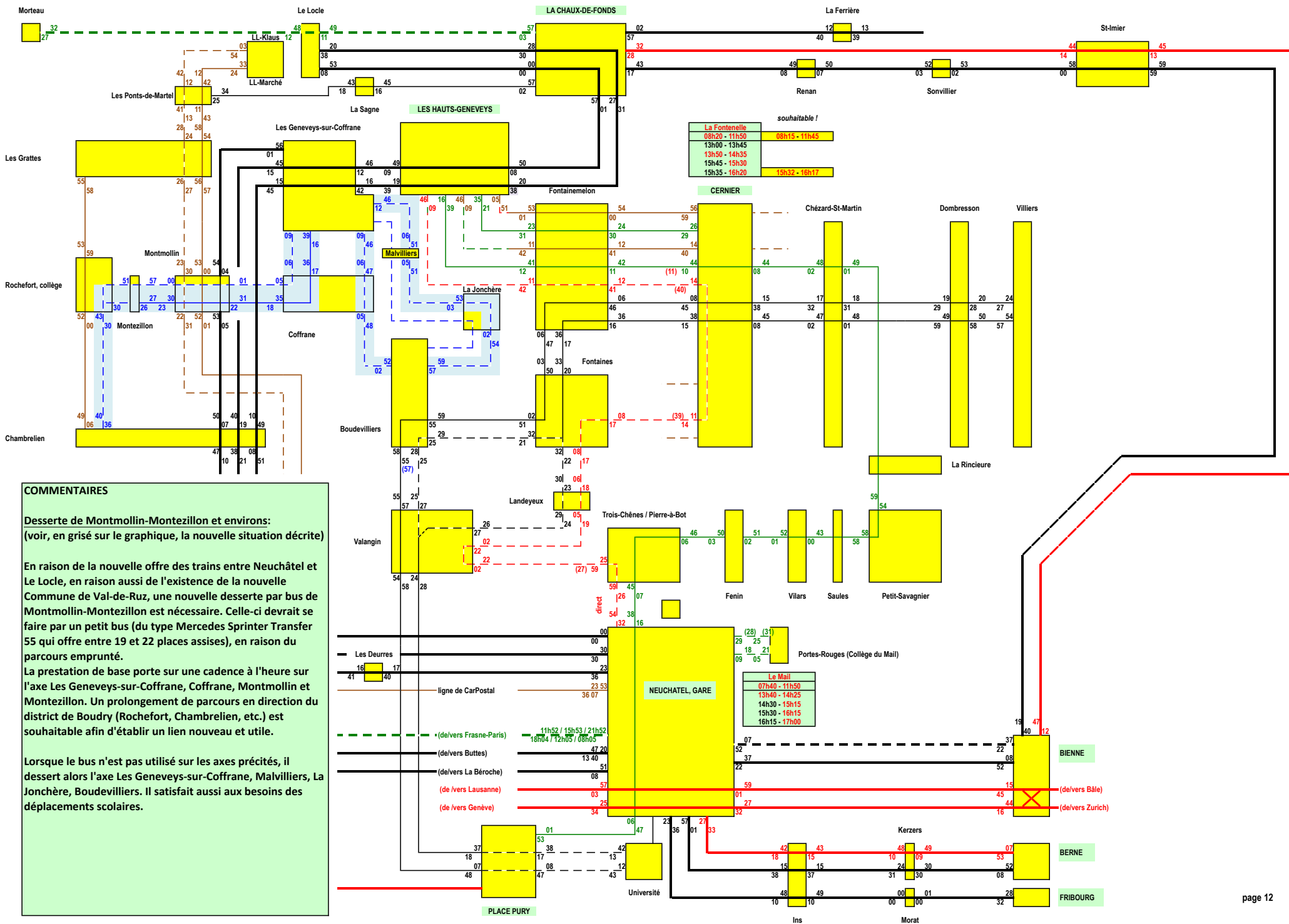


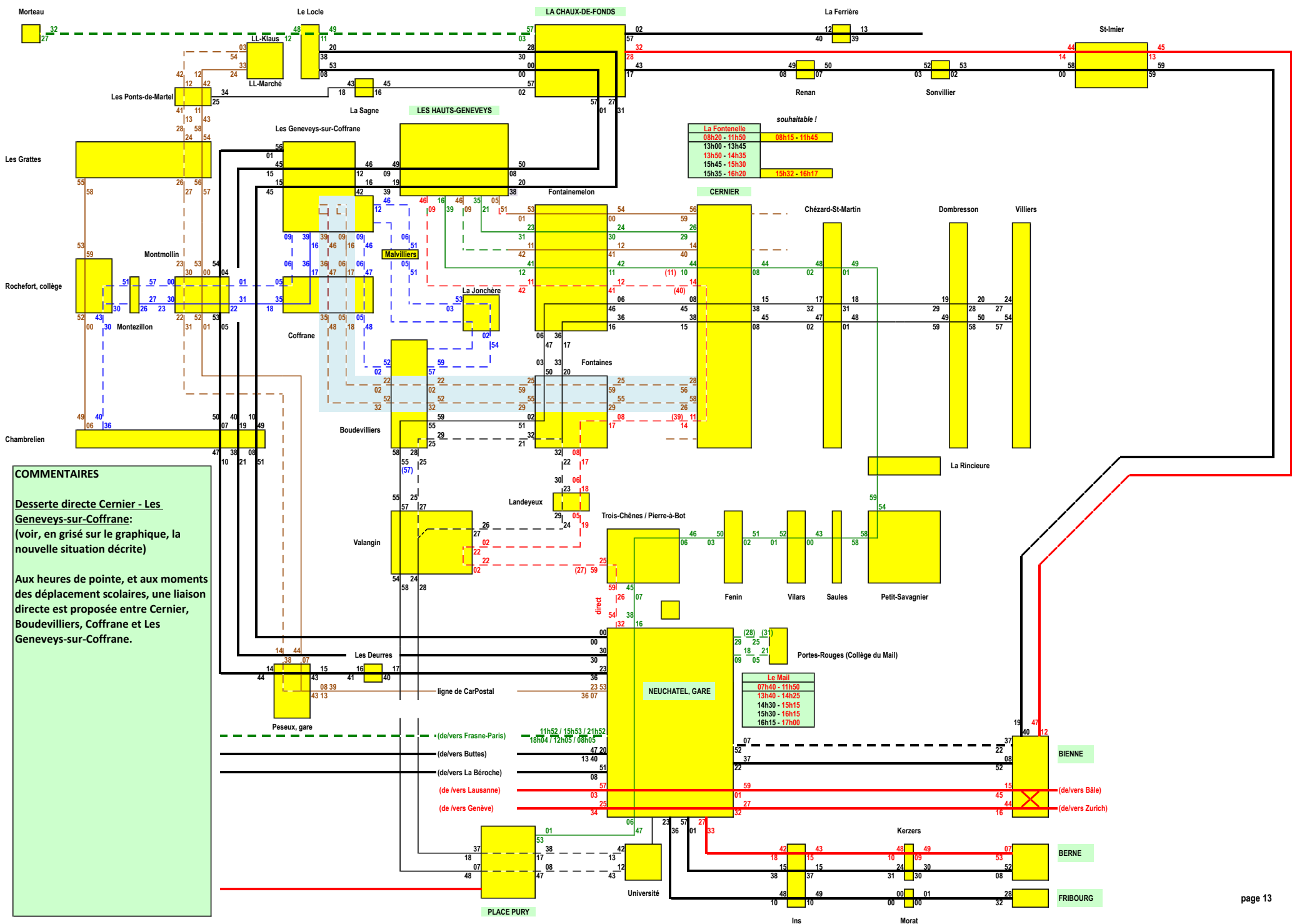


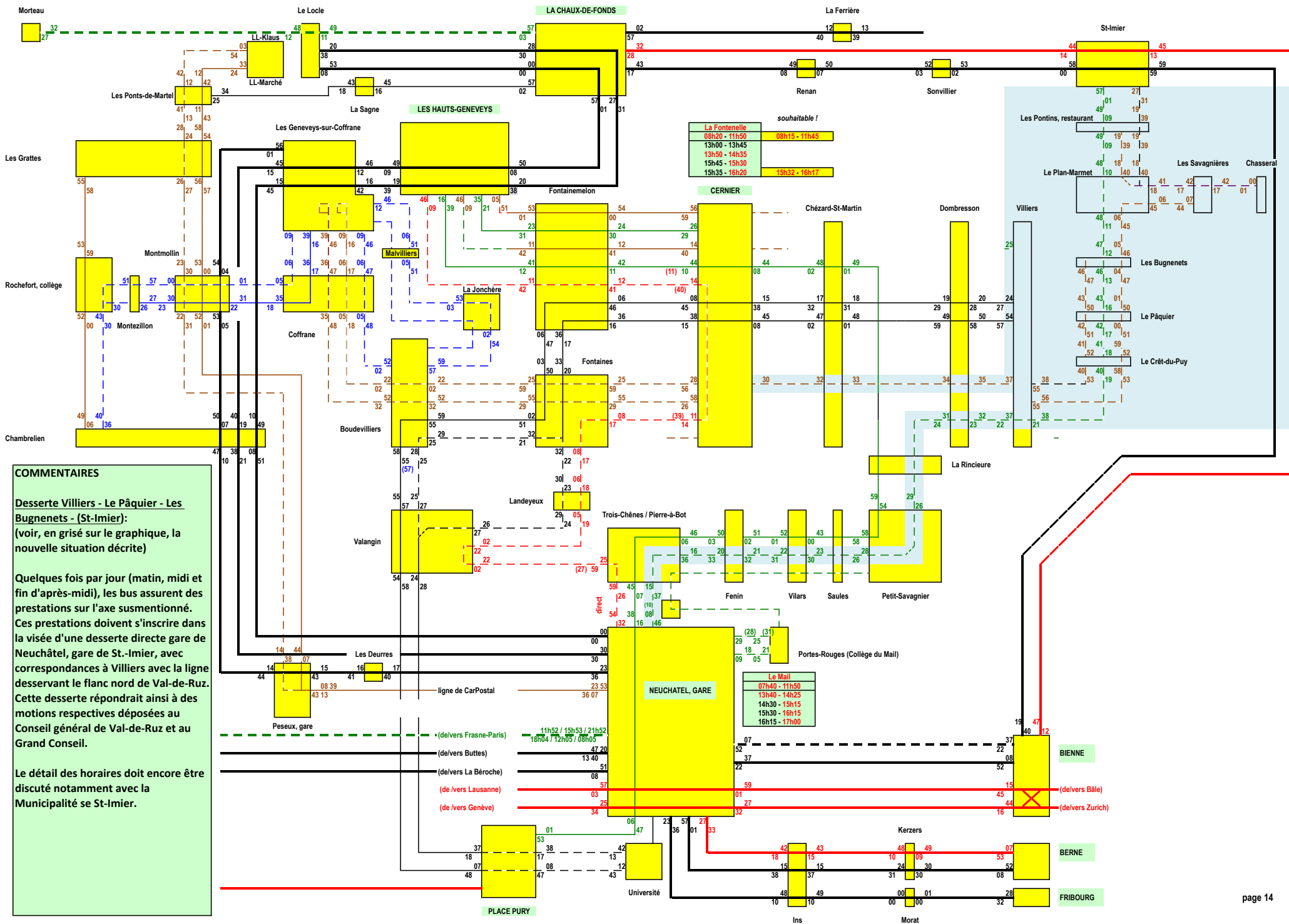
COMMENTAIRES

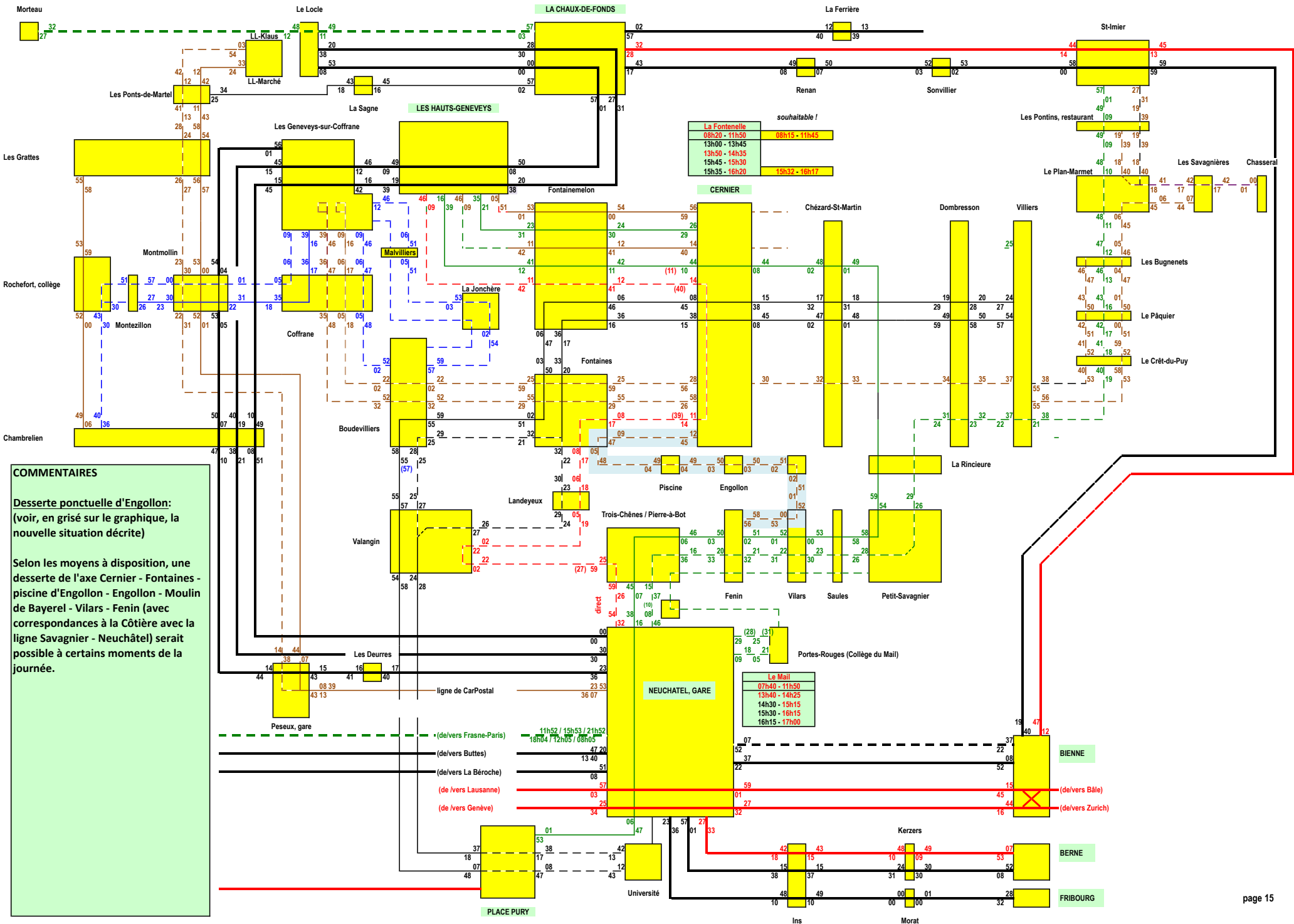
Desserte des zones d'activités économiques:
 (voir, en grisé sur le graphique, la nouvelle situation décrite)

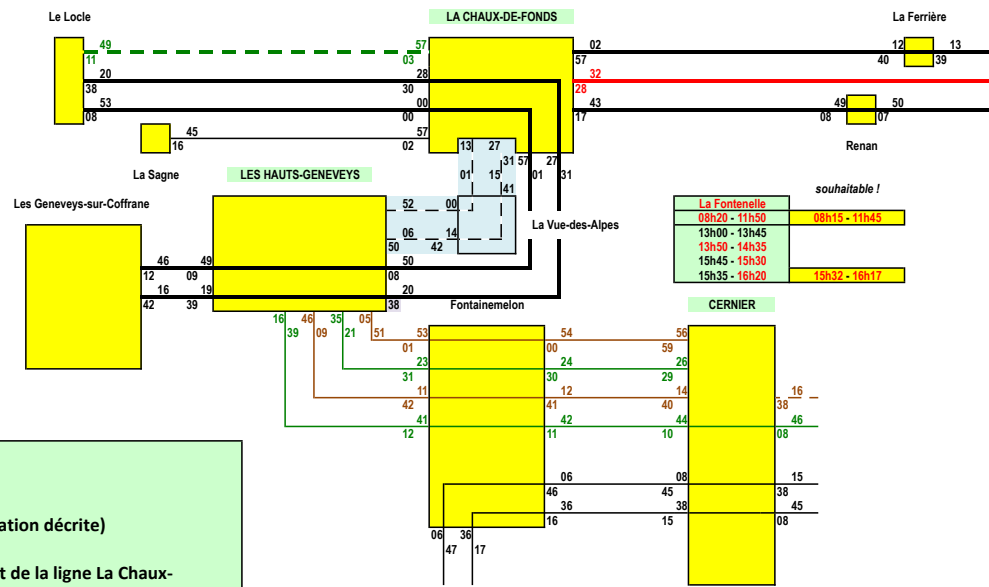
Aux heures de pointe, un bus (gare des Hauts-Geneveys) - Cernier - Fontaines - Landeyeux - Valangin - Pierre-à-Bot - (gare de Neuchâtel) dessert de manière directe des zones à forte densité d'emplois.







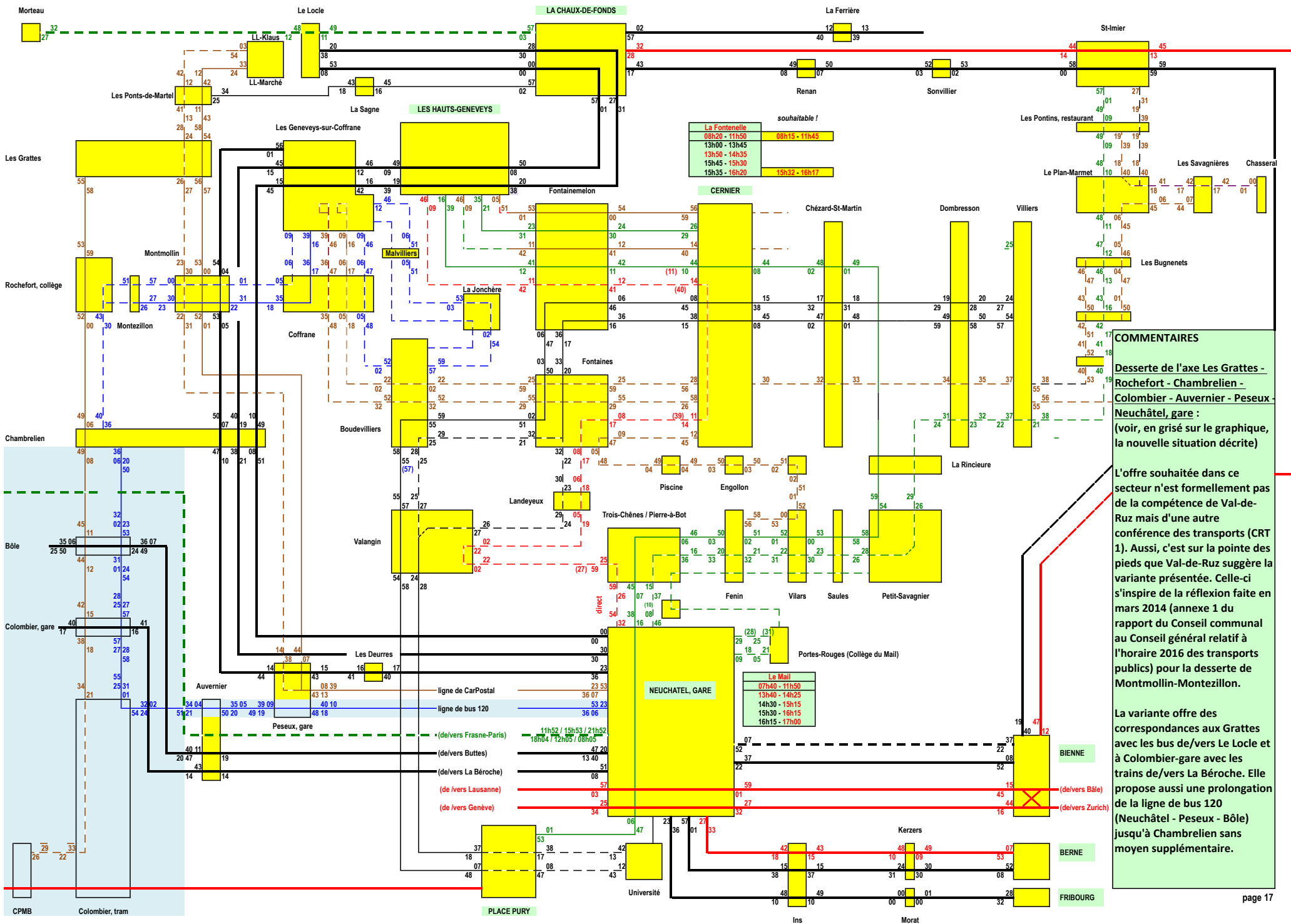




COMMENTAIRES

Desserte de la Vue-des-Alpes par le flanc sud:
(voir, en grisé sur le graphique, la nouvelle situation décrite)

Pour ce secteur, il est souhaité le prolongement de la ligne La Chaux-deFonds - La Vue-des-Alpes jusqu'à la gare des Hauts-Geneveys afin d'assurer l'accessibilité du site par le sud et permettre le déplacement des élèves sans solliciter les services d'un transporteur privé.



COMMENTAIRES

Desserte de l'axe Les Grattes - Rochefort - Chambrelieu - Colombier - Auvernier - Pesieux - Neuchâtel, gare : (voir, en grisé sur le graphique, la nouvelle situation décrite)

L'offre souhaitée dans ce secteur n'est formellement pas de la compétence de Val-de-Ruz mais d'une autre conférence des transports (CRT 1). Aussi, c'est sur le point de des pieds que Val-de-Ruz suggère la variante présentée. Celle-ci s'inspire de la réflexion faite en mars 2014 (annexe 1 du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'horaire 2016 des transports publics) pour la desserte de Montmollin-Montezillon.

La variante offre des correspondances aux Grattes avec les bus de/vers Le Locle et à Colombier-gare avec les trains de/vers La Béroche. Elle propose aussi une prolongation de la ligne de bus 120 (Neuchâtel - Pesieux - Bôle) jusqu'à Chambrelieu sans moyen supplémentaire.

COMMENTAIRES COMPLEMENTAIRES

Cadres horaires:

Des graphiques réticulaires mentionnés ci-dessus découlent des "cadres horaires". Ils sont à dispositions auprès de M. Armand Blaser pour qui les souhaite.

Infrastructures:

La mise en place de l'horaire 2016 appelle simultanément, ou de manière différée, des améliorations d'infrastructures à l'arrêt principal de Cernier mais aussi à celui de la gare des Geneveys-sur-Coffrane. De manière générale, les arrêts de bus devront être progressivement équipés d'abris digne de ce nom. D'autres mesures facilitant la circulation des bus devront également être prises. Ceci constituent les prochaines étapes de réflexion de la Commune.